



.....

Note technique – Mai 2026

Intégrer les Solutions fondées sur la nature dans les politiques nationales : opportunités en Afrique de l'Ouest

.....

Chris Huggins, Université d'Ottawa

•



En partenariat avec
Canada



1. Introduction

Les Solutions fondées sur la Nature (SFN) sont apparues comme un ensemble d'approches cruciales face à de multiples défis environnementaux et sociaux. Les SFN ont été défendues et promues par des organisations internationales telles que l'UICN, le PNUE et la Banque mondiale, ainsi que par des organismes régionaux comme l'Union européenne ; elles sont de plus en plus soutenues par de grandes entreprises telles qu'Amazon, Apple et Unilever (Seddon et al, 2021). Tous les organismes scientifiques internationaux travaillant sur le changement climatique, la conservation de la biodiversité et les questions connexes ont officiellement reconnu les SFN comme efficaces et nécessaires (Seddon et al, 2021), et les SFN figurent parmi les neuf axes d'action clés du Sommet Action Climat des Nations Unies de 2019 (Zhai et al, 2023). Plusieurs accords internationaux tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris de la CCNUCC et les textes de décision de la COP 27 de la CCNUCC incluent les SFN ou des concepts connexes. Les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), élaborés dans le cadre de la CCNUCC, reconnaissent souvent l'importance des SFN ; la quasi-totalité des PNA des 30 nations classées à « faible revenu » et des 47 nations classées parmi les « pays les moins développés » par la Banque mondiale mentionnent les SFN (Seddon et al, 2020).

De nombreux projets de Solution Fondées sur la Nature sont désormais mis en oeuvre dans le monde, y compris en Afrique subsaharienne. Une étude récente a identifié un total de 297 projets SFN initiés en Afrique subsaharienne entre 2012 et 2023 (Collins et al, 2025). Les principaux programmes liés aux SFN en Afrique subsaharienne comprennent l'initiative de la Grande Muraille Verte, qui a pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées dans onze pays d'ici 2030, et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), qui vise à restaurer plus de 100 millions d'hectares de paysages dégradés dans 31 pays africains. Au niveau régional, le Cadre stratégique pour le changement climatique et la croissance verte (2021) de la Banque africaine de développement n'inclut pas beaucoup de détails sur les SFN, mais engage la Banque à « entreprendre des efforts d'atténuation et d'adaptation en utilisant des solutions fondées sur la nature et le soutien aux écosystèmes dans l'ensemble des secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) et de l'agriculture » (AfDB, 2021 : 11).

Néanmoins, bien qu'elles s'appuient sur des pratiques préexistantes, les SFN restent un concept relativement nouveau, et les cadres mondiaux incluent rarement des processus de suivi de l'opérationnalisation des SFN ou des orientations sur l'intégration du concept dans les politiques et lois nationales (Scolobig et al, 2020). « Sur les 104 Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui incluent des actions d'adaptation fondées sur la nature, seules 30 fournissent des objectifs mesurables (c'est-à-dire quantitatifs et limités dans le temps) ; les autres proposent des objectifs généraux, difficiles à mesurer » (Seddon et al, 2020). Gupta et al. (2019) considèrent que « l'absence d'un cadre politique clair qui reconnaît et priorise les SFN au sein des programmes d'adaptation climatiques et de restauration » constitue un obstacle majeur à une mise en œuvre efficace des SFN.

Cela limite l'efficacité à long terme des SFN. Lorsque divers instruments politiques mentionnent les SFN sans faire preuve de coordination ni utiliser une terminologie standardisée, cela « peut entraîner une confusion chez les décideurs, une gouvernance fragmentée et, à terme, des blocages politiques » (van Raalte & Ranger 2023). Des chercheurs ont constaté que « les politiques nationales et locales en Afrique subsaharienne encouragent souvent la construction d'infrastructures grises traditionnelles... ce qui rend difficile l'intégration des SFN dans les cadres de planification et de financement » (Collins et al: 8). En Afrique de l'Ouest, de nombreuses initiatives SFN sont des projets pilotes, initialement conçus et soutenus par des donateurs, ou des programmes qui fonctionnent parallèlement aux efforts de l'État plutôt que d'y être pleinement intégrés.

La ceinture de forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest figure parmi les régions les plus riches en biodiversité au monde (Luiselli, 2019) et assure les moyens de subsistance de millions de personnes, que ce soit par des terres fertiles pour l'agriculture commerciale ou par des formes de production plus artisanales et orientées vers l'autosubsistance. Cependant, les forêts tropicales de cette région ont subi des décennies d'empiètement et de dégradation. Par exemple, depuis 1950, la Côte d'Ivoire a perdu plus de 90 % de son couvert forestier, et le Ghana plus de 65 % sur la même période (Kalischek et al, 2023). La Guinée a perdu près de 28 % de sa superficie forestière entre 2001 et 2024 (Global Forest Watch, 2026). La région est également touchée par le changement climatique : le continent africain connaît des augmentations de la température de surface plus rapides que la moyenne mondiale et est généralement moins apte à s'adapter aux changements potentiels par rapport aux autres régions du monde (Collins et al, 2025 ; Gbode et al, 2023). Les impacts du changement climatique, qui comprennent des phénomènes météorologiques plus extrêmes, des températures moyennes élevées et des précipitations imprévisibles, devraient réduire les rendements du cacao, une culture de rente importante dans la région. En plus du stress thermique affectant directement les plantes, les sécheresses prolongées et les vagues de chaleur contribuent à l'épuisement et au durcissement des sols, réduisant leur capacité à soutenir les cultures. Les effets du changement climatique sont souvent sexospécifiques, les femmes et les filles subissant des impacts particulièrement négatifs sur leurs moyens de subsistance, leur santé et d'autres aspects de leur vie. Pour permettre aux ménages et aux communautés de s'adapter au changement climatique, en particulier dans les zones rurales où les revenus sont faibles, et pour ralentir la déforestation et conserver la biodiversité, les approches SFN peuvent être très efficaces.

Les gouvernements de la région ont élaboré d'importants outils politiques et juridiques pour soutenir les moyens de subsistance ruraux, protéger la biodiversité et s'adapter au changement climatique. Cependant, il existe très peu de politiques dans la région qui promeuvent et facilitent explicitement les SFN. Par exemple, « au Nigeria, la fragmentation des lois environnementales limite l'ampleur et la cohérence des initiatives SFN. L'absence d'une stratégie unifiée a conduit à des conflits politiques et à des chevauchements de mandats entre les institutions responsables de la foresterie, de l'agriculture et de la gestion de l'eau » (Pereira et al, 2025 : 238).

Il existe également des contraintes économiques à une mise en œuvre efficace des SFN. La grande majorité du financement des SFN à l'échelle mondiale provient des États (83 % du total), le secteur privé ne finançant que 17 % (PNUE, 2022). Les initiatives multilatérales actives dans le domaine des SFN en Afrique comprennent l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (un partenariat entre la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, Africa50 et d'autres organisations), le programme NBS Invest de la Banque mondiale, qui a été mis en œuvre en Guinée ; le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) de l'UICN, l'Initiative de la Grande Muraille Verte de l'Union africaine et le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages de la FAO, entre autres. Une implication accrue du secteur privé pourrait présenter de multiples avantages, notamment une attention plus rigoureuse portée aux résultats mesurables.

Les initiatives SFN existantes ont utilisé divers instruments de financement, notamment les paiements pour services écosystémiques (PSE), les incitations basées sur le marché (telles que les subventions ou les allègements fiscaux), les crédits échangeables, les redevances et taxes, les subventions ou dons et les obligations vertes (Tedeschini et al, 2024). Les partenariats public-privé et les dispositifs de finance mixte sont courants, mais il y a encore peu de petites ou moyennes entreprises du secteur privé impliquées.

Dans le secteur du cacao, les initiatives de durabilité menées par l'industrie comprennent l'agroforesterie et d'autres activités associées aux SFN, mais les recherches suggèrent que leur approche étroite, centrée sur l'agriculteur (plutôt qu'une trajectoire basée sur le paysage), limite leur efficacité, d'autant plus que ces programmes n'impliquent généralement pas les petits exploitants dans la co-conception des projets (Addoah et al, 2025). Des approches paysagères intégrées ont été mises en œuvre par des coalitions multipartites, comme documenté par 1000 Landscapes for 1 Billion People (2026).

Cette note technique explore les opportunités et les contraintes liées à l'intégration des SFN dans les cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Guinée. Elle s'inscrit dans la lignée des recherches d'organisations telles que l'ODI (Overseas Development Institute), qui recommande aux partenaires de développement de « fournir une assistance technique sous forme de renforcement des capacités des gouvernements africains pour (1) intégrer les SFN dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux, créant ainsi un programme clair et une analyse de rentabilisation pour le financement des SFN et l'allocation budgétaire nationale et internationale ; (2) s'engager dans des programmes multilatéraux et des projets financés par l'aide soutenant un environnement propice à l'investissement dans les SFN » (Pettinotti et Quevedo, 2023).



2. Définitions et exemples de SFN

Les solutions fondées sur la nature sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable ou restaurer les écosystèmes naturels, qui répondent de manière efficace et adaptative à des défis sociétaux tels que le changement climatique, la santé humaine, la sécurité alimentaire et hydrique, et la réduction des risques de catastrophe, tout en assurant le bien-être humain et des bénéfices pour la biodiversité » (UICN 2020 ; Banque mondiale, 2022). Tout en améliorant la qualité de l'environnement (ce qui peut atténuer les émissions de gaz à effet de serre), elles peuvent également fournir des emplois, de nouvelles sources d'eau, de nourriture et d'articles non alimentaires tels que des médicaments ou des matériaux d'artisanat, et entraîner une amélioration de la santé des communautés locales, entre autres. En raison des différences entre les genres dans l'accès aux ressources naturelles et l'exposition aux impacts du changement climatique, il est important d'adopter une approche des SFN sensible au genre, qui « prend en compte les besoins d'adaptation au climat spécifiques aux genres, les vulnérabilités, la participation à la prise de décision et l'accès aux avantages financiers découlant des investissements fondés sur la nature » (Collins, 2025, citant la GIZ 2021).

Les chercheurs soulignent l'urgence de s'accorder sur une définition claire des Solutions fondées sur la Nature (SFN) réussies et durables (Seddon et al., 2020). En effet, le suivi et l'évaluation de ces projets restent trop partiels : seule une minorité de rapports publics prend en compte l'ensemble de leurs bénéfices potentiels, qu'il s'agisse de l'atténuation du changement climatique, des retombées sociales ou, plus encore, des impacts sur la biodiversité (Chausson et al., 2020).

Quelques approches des SFN (solutions fondées sur la Nature)

- Ingénierie écologique : Conception et construction d'écosystèmes durables (comme les zones humides artificielles) pour résoudre les problèmes environnementaux et bénéficier à la fois à la nature et aux humains.
- Adaptation fondée sur les écosystèmes (AFE) : Utilisation de la nature et d'écosystèmes sains pour aider les communautés à s'adapter aux impacts à long terme des changements climatiques.
- Réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes (RRCE-E) : Gestion et restauration des écosystèmes pour qu'ils agissent comme des barrières naturelles protégeant les populations des catastrophes naturelles (comme les inondations, les glissements de terrain et les tempêtes).

3. Bref aperçu du projet NBS Forêts Guinéennes

Le projet Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (Projet NBS Forêts Guinéennes) est une initiative collaborative de 3 ans (2023 – 2026), mise en œuvre par l'EUMC et le Centre d'Etude et de Coopération Internationale (CECI), constitués en consortium. Il vise à renforcer l'adoption de solutions fondées sur la nature (SFN) inclusives et sensibles au genre pour l'Adaptation au Changement Climatique parmi les communautés résidant dans la région des forêts guinéennes de Côte d'Ivoire, du Ghana et de Guinée, plus précisément dans les paysages de Wassa Amenfi et du lac Bosomtwe au Ghana ; les paysages entourant le parc national de Taï et la région du Loh-Djiboua en Côte d'Ivoire ; et les paysages entourant la réserve forestière de Kounounkan et la zone de Madina Oula en Guinée.

Le projet NBS Forêts Guinéennes s'aligne sur des éléments des Plans Nationaux d'Adaptation des pays ciblés, sur l'Objectif de Développement Durable – ODD 5 sur l'égalité des sexes, l'ODD 13 sur l'Action Climatique, les Principes de Whistler pour accélérer l'innovation au service du développement et la Politique Etrangère d'Aide Internationale Féministe du Canada (PAIF). En ce qui concerne la Politique d'Aide Internationale Féministe du Canada, le projet NBS Forêts Guinéennes est une initiative de niveau ÉG-03 - ce qui signifie que l'égalité des genres est un résultat principal du projet ; le projet soutient également la pleine réalisation des droits humains des femmes et des filles ; et réduit les inégalités de genre dans l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement et le contrôle de ceux-ci.

Activités clés et réalisations du projet NBS Forêts Guinéennes

Le projet NBS Forêts Guinéennes est réalisé avec la contribution de plusieurs partenaires et à travers des activités dans chacun des pays. Ce qui suit n'est qu'un résumé des nombreuses réalisations du projet à ce jour, organisées autour des trois grands résultats intermédiaires du projet :

1) Planification de l'adaptation ;

- Le projet met l'accent sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans la mise en œuvre des SFN, et a mené des recherches au niveau des paysages sur les connaissances des femmes en matière d'adaptation au climat et de biodiversité. On estime que 661 femmes ont participé à des discussions de groupe et à des enquêtes pour partager leurs connaissances locales sur une série de questions relatives à l'adaptation climatique, à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles.
- Dans chaque pays, des ateliers SFN de haut niveau ont été organisés avec des décideurs politiques de haut rang, afin de les sensibiliser à l'importance d'intégrer les SFN dans les politiques d'adaptation au climat. Trois notes d'orientation ont été élaborées, fournissant aux gouvernements des recommandations pour intégrer les SFN à leurs différentes plateformes de planification ou de politique d'adaptation (UICN, 2025 ; UICN, CIFOR-ICRAF, Affaires mondiales Canada et Commission de l'UEMOA, 2025 ; UICN, EUMC, CECI, République de Guinée, 2025).
- Le projet a coordonné l'échange de connaissances entre les OSC, les organisations de femmes et les décideurs politiques afin de comprendre les lacunes en matière de collaboration entravant le mouvement en faveur de processus de planification de l'adaptation au climat transformateurs de genre. Pour combler ces lacunes, plusieurs ateliers ont été organisés dans chaque pays afin de renforcer les capacités des OSC et des organisations de femmes participantes.
- Des programmes de formation sur mesure et adaptés au contexte concernant l'intégration de la dimension de genre dans l'adaptation au climat et la restauration ont été produits pour le Ghana, la Guinée et la Côte d'Ivoire.
- En Côte d'Ivoire, le CIFOR-ICRAF a mené une cartographie des différentes stratégies d'adaptation existant au niveau de chaque paysage, afin d'évaluer la portée de leur couverture, y compris la compréhension de la manière dont les membres de la communauté, en particulier les femmes, s'engagent dans ces plans. Les centres de banques de gènes gérés par le CIFOR-ICRAF, qui gèrent le germoplasme d'importantes espèces de la flore indigène (et dans certains cas menacées), sont en cours d'enrichissement pour répondre aux objectifs de restauration du projet. La restauration forestière a eu lieu sur plus de 5600 ha de terres.
- Au Ghana, des organisations de femmes ont bénéficié d'un accompagnement afin de leur permettre de participer aux dialogues politiques sur l'adaptation climatique, les Solutions fondées sur la Nature et la gouvernance forestière. En parallèle, une base de données répertoriant 51 organisations féminines a été créée, mettant en lumière l'intersection entre le genre, la vulnérabilité climatique, l'adaptation et les solutions basées sur la nature.
- Au Ghana, les partenaires du projet NbS, l'UICN et ABANTU, ont collaboré avec les acteurs gouvernementaux à la révision des Contributions déterminées au niveau national (CDN) du pays, en veillant à tirer parti des principaux enseignements tirés du projet pour orienter certaines sections des CDN. L'UICN aide actuellement le gouvernement à intégrer des approches SFN sensibles au genre dans le Plan national d'adaptation. Par ailleurs, ABANTU a fourni aux autorités locales un soutien technique pour

promouvoir la prise en compte de la dimension de genre dans l'élaboration de leurs plans de développement à moyen terme, afin de favoriser une participation accrue des femmes et de défendre leurs droits dans le cadre des interventions climatiques..

- En Guinée, le CECI a contribué à la révision de la stratégie nationale d'adaptation, en mettant l'accent sur l'intégration des questions de genre, et a commencé à collaborer avec les comités de développement locaux afin d'intégrer les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, dans une perspective de genre, dans leurs plans de développement communautaire.

2) Préservation de la biodiversité, restauration des forêts et des sols ;

- Le projet a mené des activités de restauration sur plus de 10 747,28 hectares d'habitats clés dégradés, grâce à la plantation d'arbres forestiers et à la mise en place de systèmes agroforestiers dans les trois pays. L'accent a été mis, conformément aux recommandations des partenaires locaux, sur les essences indigènes qui présentent des avantages pour la biodiversité et une valeur économique.
- En Guinée (préfectures de Kindia et de Forécariah), une recherche participative a révélé que les maraîchers locaux étaient confrontés à une dégradation des sols due à l'utilisation de produits agrochimiques, qui affectait également la biodiversité locale. De plus, ces produits agrochimiques représentaient une dépense importante pour les agriculteurs. En réponse à cela, le projet a mis en place un système pilote de production de différents types d'engrais organiques à partir de mélanges de plantes sauvages locales et d'autres ingrédients naturels. Ces engrais organiques ont ensuite été testés sur les quatre principales cultures locales dans des parcelles de démonstration. Des consultations ont montré que les agricultrices sont moins susceptibles de participer à des activités loin de leurs communautés, en raison de restrictions culturelles en matière de mobilité ou d'une charge de travail élevée ; le nombre et l'emplacement des parcelles de démonstration ont donc été choisis pour faciliter l'accès aux femmes. Soixante-quinze habitants de la région, dont 45 femmes, ont été formés à la fabrication d'engrais organiques, et 25 d'entre eux continuent de s'occuper de l'entretien des parcelles de démonstration. Les premiers résultats suggèrent que les engrais organiques peuvent réduire les coûts financiers de la production agricole pour les agriculteurs locaux, et que les parcelles de démonstration permettent l'échange de connaissances ainsi que la validation du rôle des femmes dans de telles approches expérimentales.
- Dans la région de Wassa Amenfi, au Ghana, deux pépinières ont été créées, ainsi que des parcelles de démonstration destinées aux activités de reboisement. Les pépinières sont gérées par des équipes composées de 25 membres de la communauté locale (20 femmes et 5 hommes). La restauration forestière a été menée sur plus de 1 600 hectares de terres.
- En Guinée, parmi les résultats déjà enregistrés, on peut citer la restauration de plus de 2 400 hectares de forêt, la mise en place de parcelles de démonstration, la création de pépinières locales et la mobilisation des femmes dans les processus de gouvernance et l'élaboration de plans de développement local (PDL).
- Des évaluations de la biodiversité ont été menées dans quatre zones en partenariat avec le Consortium International Barcode of Life (iBOL). Ces évaluations répondaient à un besoin fondamental de comprendre l'impact de l'utilisation des sols sur la concentration des espèces, ainsi que de tester le procédé novateur de codage à barres ADN, qui réduit considérablement le temps et le coût des études taxonomiques par rapport aux méthodes traditionnelles. Cela comprenait la délimitation des zones de prélèvement d'échantillons, la mise en place de pièges Malaise, la formation des préleveurs d'échantillons (principalement des femmes issues des communautés) et la formation de jeunes chercheurs. Les femmes ont participé au suivi communautaire à titre bénévole et ont bénéficié d'un statut social amélioré grâce au caractère scientifique très médiatisé du projet de suivi.

3) Facilitation des investissements et du soutien aux entreprises dans le domaine des solutions fondées sur la nature.

- Le projet a mené une étude de faisabilité visant à évaluer le potentiel de mise en place d'une initiative de financement de la biodiversité, fondée sur des normes volontaires existantes et fonctionnant à la fois selon des approches fondées sur le marché et non fondées sur le marché. Cette étude a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses liés à la mise en œuvre d'une telle initiative. La prochaine étape consistera à établir une base de référence à grande échelle sur la biodiversité, qui sera réalisée dans des zones ciblées des trois pays participant au projet.
- Le projet a mis en place la Bourse d'affaires NbS afin de pouvoir investir dans des idées commerciales innovantes proposées par des micro, petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui présentent un potentiel de contribution à la conservation de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à l'égalité des sexes/l'autonomisation économique des femmes par le biais des solutions fondées sur la nature.
- Le projet a récemment mené à bien une étude de marché portant sur la filière cacaoyère au Ghana et en Côte d'Ivoire, ainsi que sur les filières du riz et des produits forestiers non ligneux en Guinée, afin d'évaluer la capacité des acteurs de ces marchés à présenter leur candidature à la « Bourse d'Affaires NbS ». Ce concours octroie des financements destinés à permettre aux organisations locales de développer des activités en phase avec les objectifs du projet.



4. Les défis liés à la vulgarisation des SFN : analyse PESTEL

Dans chaque pays, l'intégration des solutions fondées sur la nature (SFN) dans les cadres politiques se heurte à des opportunités et à des obstacles qui lui sont propres. L'analyse PESTEL ci-dessous examine les facteurs Politiques, Économiques, Sociaux, Technologiques, Juridiques et Environnementaux pertinents dans chaque pays.

Analyse PESTEL: Côte d'Ivoire

Contexte politique :

En 2022, la Côte d'Ivoire a lancé le Programme « Abidjan Legacy » (ALP), soutenu par un décret présidentiel, qui vise à restaurer les écosystèmes dégradés, à stimuler la production agricole et à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural, en mettant l'accent sur le soutien aux jeunes et aux femmes. Il mobilise 12 points focaux issus des ministères sectoriels. Les partenaires de développement et le gouvernement s'accordent pour soutenir des stratégies clés de solutions fondées sur la nature (SFN), telles que l'agroforesterie, dans le cadre d'une politique d'« agriculture sans déforestation ». L'agroforesterie est considérée comme un moyen de s'adapter au changement climatique, de répondre aux exigences de durabilité de partenaires commerciaux tels que l'Union Européenne et de maintenir la productivité agricole. Malgré une large convergence, il existe des variations dans la définition de l'agroforesterie et des défis dans sa mise en œuvre (Grajales & Toukpo, 2025). La Côte d'Ivoire est également membre de l'Initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers, au travers de laquelle elle s'est engagée à restaurer 5 millions d'hectares de forêt sur son territoire. Elle figure parmi les cinq premiers pays d'Afrique subsaharienne en matière de recherche scientifique sur les SFN (Koutika et al., 2022).

Comme dans de nombreux pays, les cadres juridiques ne sont pas tout à fait cohérents, et le manque de coordination interministérielle constitue un défi en Côte d'Ivoire. Les responsabilités en matière d'environnement, de forêts, d'agriculture, d'aménagement du territoire et de développement rural sont réparties entre plusieurs ministères, avec des chevauchements parfois mal définis. En particulier, l'institution gouvernementale chargée des forêts, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), n'a sans doute pas été en mesure de jouer un rôle déterminant dans la protection des forêts (Dieng & Karsenty, 2023). Dans le domaine du changement climatique, la coordination entre les mesures d'atténuation, d'adaptation et de restauration des écosystèmes est faible. Bien que la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique pour la décentralisation, les autorités locales ont une marge de manœuvre financière et technique limitée pour intégrer les solutions fondées sur la nature (SFN) dans leurs plans de développement local.

Contexte économique:

L'Union européenne (UE) cofinance plusieurs initiatives à grande échelle en matière de préservation et de restauration forestières ainsi que de production durable de cacao, dans le cadre de sa stratégie « Global Gateway » dans le pays. En 2025, la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé un financement de 300 millions d'euros en faveur de l'action pour le climat, de la production durable de cacao et de la préservation/restauration forestières, dont 150 millions d'euros sont spécifiquement destinés à soutenir la stratégie nationale de restauration forestière de la Côte d'Ivoire dans le cadre du « Abidjan Legacy Program ». Le programme Forests4Future (F4F) mène des actions de restauration forestière grâce à un financement du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). Il bénéficie du soutien du Programme d'Investissement Forestier (FIP) pour diverses activités liées à la restauration des forêts, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Gestion Participative des Forêts Classées (légalement protégées).

Par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDD), la Côte d'Ivoire a pris des mesures importantes pour faciliter les initiatives liées au marché climatique. Le Ministère des Eaux et Forêts a joué un rôle de premier plan dans la promotion des initiatives de crédits de biodiversité, telles que REDD+. Le gouvernement est en train de mettre en place un Comité national du carbone chargé de coordonner les activités liées à la compensation carbone. Cependant, si le Code forestier de 2014 a introduit des réformes visant à réduire la déforestation et à encourager la gestion durable des forêts, il n'a pas établi de cadres juridiques clairs pour la mise en œuvre des PSE ou la participation du secteur privé aux programmes de compensation de la biodiversité (Harmattan, 2025). Le paiement des services écosystémiques (PSE) est souvent difficile à maintenir et à développer, et un soutien politique accru est nécessaire.

Contexte social:

En Côte d'Ivoire, les femmes et les filles ont souvent davantage de difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi, aux ressources et aux opportunités que les hommes et les garçons, même si la situation s'est améliorée ces dernières années grâce à des initiatives de sensibilisation et de soutien (UICN et al., 2023). La majorité de la population, en particulier les femmes, n'a pas accès à l'éducation formelle et très peu de femmes ou d'hommes suivent des études supérieures. Comme dans d'autres pays, le niveau de connaissance des impacts du changement climatique diffère entre les hommes et les femmes dans certaines régions (par exemple dans le Loh-djibouah), mais pas dans d'autres (par exemple dans la région de Nawa). La Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique en Côte d'Ivoire (SNGCC 2020-2024) vise à intégrer l'égalité des genres dans les politiques et programmes de lutte contre le changement climatique, notamment en favorisant la participation des femmes aux initiatives de reboisement et de conservation des forêts. En outre, la Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) encourage l'inclusion des organisations de femmes dans le reboisement et les activités connexes. L'État a également mis en place des mécanismes visant à renforcer le pouvoir économique des femmes et des personnes vulnérables, notamment par le biais de l'Agence Nationale pour l'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) et du Fonds de Développement Social et d'Indigence (FDSI). Cependant, les normes de genre restent très présentes, ce qui peut reléguer les femmes à des rôles décisionnels secondaires au sein des ménages et des communautés. Les organisations dirigées par des femmes peuvent rencontrer des difficultés à obtenir le soutien des communautés locales et des organismes publics, en raison des normes et des stéréotypes liés au genre (Bottaro, 2021). Seules 15 % des entreprises enregistrées auprès du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) sont dirigées par des femmes, et la plupart d'entre elles sont des Petites ou Moyennes Entreprises, et non des grandes sociétés (Bottaro, 2021). Les femmes ont moins accès aux services bancaires, tels que le crédit, que les hommes. La Stratégie nationale d'inclusion financière (2019-2024) visait à changer cette situation, mais les progrès ont été difficiles à réaliser (Bottaro, 2021).

L'Initiative Cacao et Forêts et les processus de préparation au programme REDD+ ont intégré des plans d'action en faveur de l'égalité des sexes qui mettent l'accent sur la participation des femmes à la restauration, à la plantation d'arbres et à la surveillance environnementale (Harmattan, 2025). Cependant, dans le secteur du cacao, les femmes ont souvent moins accès aux programmes de certification de production éthique et durable et sont moins représentées que les hommes au sein des organisations d'agriculteurs et dans les activités de développement agricole (Löhr et al., 2021). La commercialisation du secteur du cacao, qui dépend fortement de la main-d'œuvre migrante, a entraîné d'importantes tensions concernant les droits fonciers entre les immigrants et les propriétaires fonciers autochtones. Traditionnellement, les migrants (provenant d'autres régions de Côte d'Ivoire ou d'autres pays) ne peuvent pas posséder de terres, mais disposent uniquement de droits d'usage sur celles-ci. Ayant investi main-d'œuvre et capitaux dans les exploitations agricoles, les migrants ont espéré obtenir des droits plus étendus, ce qui a conduit à des conflits fonciers. Ces dynamiques restent sensibles et peuvent être influencées par les programmes de plantation d'arbres et d'autres initiatives. De plus, les forêts protégées sont souvent des espaces contestés, les communautés faisant pression pour que les zones protégées soient rendues au contrôle coutumier.

Contexte juridique:

Le Plan national de développement (PND 2021-2025) ne mentionne pas les solutions fondées sur la nature (SFN), mais offre implicitement des opportunités, car il vise à garantir la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, notamment par le reboisement et la protection des zones protégées, ainsi que par une agriculture et une agroforesterie durables afin de limiter la déforestation et d'améliorer la résilience des systèmes agricoles. De même, bien qu'il ne mentionne pas explicitement les solutions fondées sur la nature, les CDN intègrent plusieurs mesures conformes aux principes de ces solutions, telles que le reboisement et la restauration des forêts dégradées afin d'atteindre un couvert forestier national de 20 % d'ici 2030 ; la promotion de l'agroforesterie en tant que solution durable pour la gestion des terres agricoles ; le renforcement du programme REDD+ ; et la mise en place de corridors écologiques pour préserver la biodiversité et réduire la fragmentation des écosystèmes naturels. Il en va de même pour le Plan National d'Adaptation, la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique pour les zones côtières, la Politique nationale de Préservation, Réhabilitation et l'Extension des Forêts (PPREF), la Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), la Stratégie nationale et le Plan d'action pour la diversité biologique (SNDB 2016-2020), la Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, les lois sur les forêts et l'environnement, ainsi que la stratégie nationale REDD+ : bien qu'ils ne mentionnent pas les SFN, ils s'alignent généralement sur les principes des SFN. Toutefois, des lacunes subsistent, notamment l'absence d'indicateurs spécifiques concernant l'intégration de la dimension de genre et les solutions fondées sur la nature. Les cadres juridiques manquent souvent de précisions sur le partage des avantages, l'inclusion de genre et le rôle des communautés locales dans la gestion des actifs écosystémiques (Harmattan, 2025). De plus, les différences d'utilisation des termes clés dans ces nombreux documents peuvent introduire une ambiguïté dans la planification des solutions fondées sur la nature, et il existe peu de mécanismes pour résoudre les désaccords entre les nombreuses parties prenantes impliquées dans la plupart des programmes de solutions fondées sur la nature.

Le Plan national d'adaptation de la Côte d'Ivoire ne tenait pas compte de la dimension de genre, mais des efforts ont été déployés pour intégrer l'analyse de genre dans les activités d'adaptation (MINEDD, 2018). La dimension de genre a été intégrée dans les documents relatifs aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire en 2020.

Comme mentionné ci-dessus, il existe un manque de cohérence concernant les mécanismes financiers (tels que les PSE) dans le domaine de la gestion environnementale au sein des instruments juridiques régissant les terres, les forêts, l'eau et les ressources environnementales.

L'insécurité foncière en Côte d'Ivoire complique les activités d'agroforesterie et de reboisement. Les terres rurales sont considérées comme la propriété de l'État et, bien que le gouvernement ait investi dans des réformes, l'enregistrement des terres coutumières est coûteux et prend beaucoup de temps. Malgré l'égalité juridique entre les sexes, seul un faible pourcentage de femmes détient un titre foncier ou un certificat. Les litiges fonciers et les problèmes connexes conduisent à « un non-respect de la réglementation forestière et à des fraudes, ainsi qu'à des conflits entre les petits exploitants et les autres utilisateurs des terres » (Howland et al., 2025). Les droits sur les arbres ont été transférés de l'État aux citoyens dans le Code forestier de 2019, mais ces changements ne sont peut-être pas connus de toutes les communautés locales (Kouassi et al., 2023).

Contexte environnemental

On observe une perte importante d'habitats animaux (écosystèmes naturels) due à l'expansion de l'agriculture, à la déforestation ainsi qu'à l'empiètement sur les zones protégées. Le changement climatique, caractérisé par une hausse des températures, des phénomènes météorologiques extrêmes, des sécheresses et des feux de brousse, a des conséquences profondes sur la répartition spatiale des espèces sauvages (UICN, 2023). L'expansion de l'agriculture commerciale au cours des décennies précédentes a entraîné « une perte sans précédent de biodiversité et de services écosystémiques, une dégradation des sols et des épidémies de ravageurs et de maladies » (Kouassi et al., 2021). La période de guerre civile a également entraîné une grave emprise des agriculteurs sur les zones forestières protégées. Si ces phénomènes représentent le type de défis auxquels les solutions fondées sur la nature (SFN) peuvent répondre, l'enthousiasme des communautés rurales pour l'expansion agricole reste vif, car il existe peu d'autres options. L'expansion dans les forêts protégées est plus susceptible d'être le fait des hommes que des femmes (Gnangoh et al., 2023). Une autre option de subsistance, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, a également des impacts environnementaux négatifs. De plus, la pollution résultant de l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides entraîne des niveaux élevés de résidus chimiques dans le sol et l'eau. Outre l'agriculture, la production de charbon de bois est un facteur majeur de déforestation, représentant 36 % de celle-ci (Bottaro, 2021). Comme dans d'autres pays, les ménages s'adaptent au changement climatique en combinant des pratiques traditionnelles bien établies et des recommandations techniques plus récentes, telles que l'irrigation (CIFOR-ICRAF, 2024). Les femmes, tout comme les hommes, possèdent des connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles, en particulier les ressources médicinales et alimentaires, et sont capables de prévoir les bonnes ou les mauvaises saisons des pluies grâce à l'apparition de certaines espèces d'herbes et de fleurs et au chant de certains oiseaux (UICN et al., 2023). Cependant, leur participation aux activités de renforcement des capacités et aux initiatives d'adaptation reste limitée et constitue un véritable défi en raison de leur forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et de leur niveau de vulnérabilité.



Analyse PESTEL : Ghana

Contexte politique:

Le gouvernement ghanéen a généralement accordé la priorité à l'élaboration de politiques environnementales ; par exemple, il a adopté assez rapidement une législation visant à protéger la biodiversité après avoir ratifié la Convention sur la diversité biologique en 1994 (Botchway, 2021). Une politique de gestion collaborative de la faune sauvage à l'échelle communautaire, destinée à promouvoir et à légitimer la participation des communautés à la gestion des zones protégées, a été mise en place en 2000. Plus récemment, le gouvernement a présenté les solutions fondées sur la nature (SFN) et les activités de gestion environnementale de manière plus générale comme des « accélérateurs de développement » : des moyens essentiels pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. En 2025, il a annoncé des plans pour la création d'un Centre national sur le changement climatique et la durabilité ; il est également membre de l'Initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers, dans le cadre de laquelle il s'est engagé à restaurer 2 millions d'hectares entre 2015 et 2030.

Cependant, la mise en œuvre des réglementations environnementales s'est souvent avérée difficile. Au Ghana, « les mandats de certaines agences clés, telles que la Commission forestière, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et la Commission des terres, se chevauchent, ce qui entraîne une fragmentation des politiques et des difficultés d'application » (Harmattan, 2025). De plus, les politiques visant à impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles sont parfois entravées par « l'incapacité à transférer un pouvoir décisionnel et des ressources suffisants aux acteurs des communautés locales, ainsi que par le non-respect des directives politiques et de mise en œuvre », comme dans le cas de la décision imposée par la Commission forestière dans le cadre d'un projet mené dans le district forestier d'Offinso (Walters et al., 2021).

Si les approches écosystémiques sont généralement considérées comme des stratégies environnementales efficaces, les avantages plus larges des interventions fondées sur les solutions d'atténuation par les écosystèmes (SFN) – tels que les services écosystémiques et la prévention des catastrophes – sont moins bien connus, et l'on privilégie souvent les solutions d'ingénierie « grises ». « Un responsable de district [dans la région de la Volta] a déclaré que le personnel était plus familiarisé avec les infrastructures physiques qu'avec la conception et l'évaluation des SFN, soulignant ainsi des lacunes en matière de capacités » (Boafo et al., 2025).

Contexte économique:

Le Ghana a obtenu des financements pour les SFN auprès de partenaires de développement tels que l'Union européenne et le Fonds d'équipement des Nations Unies (dans le cadre du projet « Boosting Green Employment and Enterprise Opportunities in Ghana » et du mécanisme « Local Climate Adaptive Living » (LoCAL)). En 2024, le Ghana a rejoint l'Initiative mondiale pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) et élaborera son premier Plan national de financement de la biodiversité avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Grâce à des financements de la Banque mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial et d'autres acteurs, le projet ghanéen de restauration des paysages et d'exploitation minière à petite échelle a facilité la restauration forestière et la gestion intégrée des paysages dans le paysage forestier cacaoyer et la zone écologique de la savane nord. Il a reçu des subventions et des prêts du Programme d'investissement forestier (PIF) pour des projets visant à atténuer les impacts négatifs de l'expansion agricole, à lutter contre l'exploitation forestière non durable et à clarifier les régimes fonciers et les droits relatifs aux arbres. Plusieurs activités du PIF mises en œuvre avec la Banque africaine de développement visent à attirer les investissements du secteur privé dans la conservation des forêts. Le processus REDD+ du Ghana s'appuie sur un plan d'action pour l'égalité des sexes, élaboré en collaboration

avec l'UICN, la Commission forestière et d'autres parties prenantes, qui a permis la création d'un bureau chargé des questions de genre au sein de la Commission forestière et la mise en place d'un programme de transferts monétaires conditionnels destiné principalement aux femmes (KRISTJANSON et al., 2019).

Le Ghana est toutefois confronté à des difficultés financières pour financer les solutions fondées sur la nature (SFN), en particulier dans les zones rurales où l'activité du secteur privé à moyenne et grande échelle est limitée. Certaines entreprises agroalimentaires, souvent des petites et moyennes entreprises (PME), adoptent des pratiques plus durables et régénératrices, même si leurs investissements ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre des SFN. Le cadre juridique nécessaire à la mise en place de programmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) n'est pas encore en place. Bien que le Registre du carbone du Ghana (GCR) serve de base de données pour les activités liées aux crédits carbone, le Ghana ne dispose pas encore d'une législation soutenant les crédits liés à la nature, tels que les crédits de biodiversité ou de services écosystémiques. Cependant, la Stratégie ghanéenne pour les plantations forestières (2016-2040) encourage les incitations financières pour la restauration forestière et les services de séquestration du carbone, et les Zones de Gestion des Ressources Communautaires (CREMA) représente une structure informelle de PSE, car il permet aux communautés locales de gérer les ressources naturelles et d'en tirer profit (Harmattan, 2025). Néanmoins, certains chercheurs affirment que le système CREMA « se caractérise par un manque de participation locale significative » (Ahmed et Gasparatos, 2020) et que les litiges fonciers non résolus, dus en partie au chevauchement des régimes coutumiers et statutaires, constituent des obstacles à la formalisation des contrats de services écosystémiques. Les politiques pourraient prévoir de nouvelles sources nationales de financement des solutions fondées sur la nature (SFN), provenant de taxes, de services publics ou de redevances pour des services particuliers, ce qui pourrait garantir la viabilité financière à long terme des projets de SFN.

Contexte social:

La connaissance des impacts du changement climatique varie à travers le pays. Dans la région d'Ashanti/Lac Bosomtwe, on observe des inégalités de genre concernant la connaissance du changement climatique, alors que dans la région occidentale de West Amenfi, l'écart entre les sexes est presque inexistant (CIFOR/ICRAF, 2024). Les communautés soutiennent généralement les initiatives associées aux Solutions fondées sur la Nature (SFN), mais n'en ont pas nécessairement une connaissance approfondie (Boateng et al., 2023). En lien avec cela, les Assemblées métropolitaines, municipales et de district « manquent de capacités en matière d'adaptation au changement climatique » (UNCDF, 2023), ce qui limite leur aptitude à sensibiliser la population. Une enquête menée à Accra a révélé que la plupart des participants (62 %) préféraient les infrastructures « grises » aux SFN (27 %), tandis que 6 % préféraient les solutions hybrides (Enu et al., 2024). Cela suggère que des efforts supplémentaires peuvent être déployés pour faire connaître les avantages multidimensionnels des SFN au Ghana. Une étude examinant l'adoption des SFN par les producteurs de cacao au Ghana a montré que ceux qui avaient un niveau d'éducation plus élevé et un meilleur accès aux informations climatiques étaient plus susceptibles d'adopter ces solutions (Tham-Agyekam et al., 2023).

Dans les zones rurales, les connaissances et pratiques écologiques autochtones, telles que la conservation des forêts sacrées, représentent des valeurs culturelles préexistantes qui s'alignent sur les SFN. Selon certains chercheurs, « les principes fondamentaux [des SFN] — à savoir la gestion communautaire, la fonctionnalité écologique et l'adaptation à faible coût — sont déjà ancrés dans les pratiques locales, offrant un terrain fertile pour une intégration plus transformative des SFN » (Boafo et al., 2025). Cependant, ces connaissances ne sont pas toujours prises au sérieux par les acteurs externes, qui tendent à ignorer ou à dévaluer les savoirs autochtones (Awolorinke et al., 2025). En particulier, les connaissances et les opinions des femmes sont souvent ignorées, ce qui conduit certains à plaider pour l'instauration de quotas de genre pour les jeunes et les membres des groupements de femmes au sein des institutions liées aux SFN. Dans de nombreuses zones rurales, la participation des femmes aux espaces de prise de décision reste extrêmement limitée, les

croyanances culturelles et religieuses renforçant souvent la perception que le leadership et la prise de décision publique sont des domaines principalement masculins. De plus, les normes de genre imposent une lourde charge de travail domestique aux femmes, ce qui ne leur laisse parfois pas le temps nécessaire pour s'impliquer dans les décisions communautaires (Elias et al., 2025). Le nombre de femmes occupant des postes de direction de haut niveau dans des secteurs connexes tels que la foresterie reste faible (Duguma et al., 2022).

Une étude menée auprès d'un éventail d'acteurs gouvernementaux, d'autorités traditionnelles, d'ONG et d'acteurs du secteur privé dans la région de la Volta a révélé que « bien que la plupart des personnes interrogées soient familières avec les pratiques de protection de l'environnement telles que la plantation d'arbres, la restauration des mangroves et la conservation des zones humides, beaucoup n'utilisaient pas explicitement le terme "SFN" et n'associaient pas ces pratiques aux cadres d'adaptation climatique... de tels concepts étaient rarement intégrés dans les plans de développement à moyen terme des districts ou dans les processus budgétaires locaux... [par conséquent] leur institutionnalisation en tant qu'outil de politique climatique reste limitée » (Boafo et al., 2025). Dans certains cas également, « l'implication limitée des communautés dans la conception et le suivi des projets » restreint l'efficacité des interventions (Boafo et al., 2025). Plus profondément, les chevauchements entre les rôles et les responsabilités des différentes agences étatiques, ainsi que le contrôle exercé par les chefs coutumiers sur les terres et les ressources naturelles, rendent la planification complexe ; les « arrangements hybrides qui en résultent sont encore compliqués par les relations de pouvoir asymétriques entre les agences de l'État, les autorités traditionnelles et les communautés locales » (Awolorinke et al., 2025). En raison des différences de rôles et de responsabilités entre les genres, certaines études ont montré que les femmes sont moins satisfaites que les hommes des politiques et de la gouvernance associées aux aires protégées (Afriyie et al., 2022).

Contexte technologique:

Il existe toute une gamme d'approches relativement abordables en matière de solutions fondées sur la nature (SFN) qui ne nécessitent pas de technologies hautement spécialisées et coûteuses. Cependant, les données scientifiques nécessaires pour établir des références en vue de la conception et du suivi des projets, telles que les données sur la biodiversité et les impacts prévus du changement climatique, font souvent défaut dans les zones rurales. Bien que le Ghana dispose de capacités en matière d'analyse par télédétection et d'autres technologies applicables à la planification des SFN à l'échelle du paysage, par l'intermédiaire du Centre for Remote Sensing and Geographic Information Services (CERSGIS) et d'autres institutions, ses capacités à intégrer ces informations dans la planification au niveau local sont limitées.

Contexte juridique:

Il existe généralement peu d'obstacles juridiques aux SFN, bien que des situations complexes de régime foncier puissent poser des défis, en particulier pour les membres de la communauté qui ne sont pas considérés comme autochtones de la région (Pereira et al., 2025: 244). Les femmes disposent d'un contrôle moindre sur la terre que les hommes. Une étude sur la régénération des forêts dans le nord-est du Ghana a révélé que les femmes et les jeunes dépendaient de « la culture sur brûlis » (bush farm cultivation) parce qu'ils ont moins accès à des terres de meilleure qualité autour de leurs villages ; cela a conduit les auteurs à conclure que les femmes et les jeunes pourraient être moins susceptibles de bénéficier des activités de restauration des forêts, à moins que les inégalités foncières ne soient prises en compte (Kandel et al., 2021). Les normes et pratiques socio-culturelles qui limitent l'accès des femmes à la terre peuvent également contraindre ces dernières à empiéter sur les aires protégées pour cultiver ou pour collecter des aliments sauvages ou du bois de feu (Soliku, 2021). De plus, le régime juridique du pays concernant la propriété des arbres attribue les droits de propriété à l'État, plutôt qu'aux citoyens qui possèdent des arbres sur leurs terres. Pour bénéficier des arbres, les citoyens doivent les enregistrer, mais ce processus s'avère long et fastidieux.

Au Ghana, l'approche des Zones de gestion des ressources communautaires (ZGRC) permet une gouvernance décentralisée et multi-acteurs des ressources naturelles, « qui facilite l'action collective, la mise en œuvre des politiques et la gestion des ressources à l'échelle de multiples communautés au sein d'une zone spatialement définie, permettant ainsi des efforts coordonnés pour la conservation durable des ressources naturelles » (Piensaah et al., 2025). Ce cadre institutionnel et juridique est extrêmement bien adapté aux SFN et représente une opportunité immense, qui pourrait être maximisée par l'échange de connaissances et la coordination à différentes échelles. Pour être plus efficaces, les ZGRC nécessitent davantage de financements, ainsi qu'une plus grande clarté quant à leurs responsabilités, qui peuvent chevaucher ou concurrencer celles des Assemblées de district.

Le Ghana a élaboré un Plan National d'Adaptation intégrant la dimension de genre, qui présente les différents besoins et priorités des genres ainsi que les actions pour y répondre. Plusieurs politiques sont actuellement ou seront bientôt en cours de discussion et de révision, ce qui offre des opportunités pour une intégration des SFN sensible au genre. Celles-ci comprennent la Stratégie nationale d'adaptation au climat, la Politique nationale de développement à moyen terme (2026-2029), le Plan de développement à moyen terme du secteur de la pêche, le Plan national contre la sécheresse, la Politique foncière nationale, la Politique nationale sur le changement climatique, la Politique nationale d'équité de genre, la Politique de cogestion du secteur de la pêche, la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), et le Plan d'action national pour l'agriculture intelligente face au climat et la sécurité alimentaire. En plus de ces politiques et de secteurs tels que l'agriculture et la foresterie, il est important que les SFN soient également intégrées dans les politiques des secteurs de l'énergie et des transports, car ceux-ci ont tendance à avoir des impacts environnementaux importants et offrent des opportunités de participation communautaire et de génération de revenus au niveau local

Contexte environnemental:

L'exploitation aurifère artisanale et à petite échelle est particulièrement répandue au Ghana et entraîne une dégradation locale de l'environnement, notamment l'envasement des cours d'eau et la pollution de l'eau. L'utilisation du mercure dans l'exploitation aurifère a des répercussions sur l'environnement et la santé publique, non seulement pour les mineurs (principalement des hommes), mais aussi pour les femmes et les enfants vivant dans les zones minières. Malgré les coûts environnementaux, l'exploitation minière est lucrative, ce qui peut rendre les communautés réticentes à céder leurs terres pour des activités de restauration. L'utilisation généralisée d'intrants agricoles artificiels représente un risque pour la biodiversité, en particulier dans les rivières et les lacs. Dans les zones urbaines et périurbaines, la mauvaise gestion des déchets solides constitue également une menace pour l'environnement et la santé publique. Les hommes et les femmes ont tendance à recourir à des stratégies différentes pour s'adapter aux effets du changement climatique sur les terres cultivées ; il convient donc d'adopter des approches différenciées selon le genre pour soutenir l'adaptation (UICN, 2023).

Fig.1 Processus d'intégration des solutions fondées sur la nature mis au point par le projet NbS au Ghana



ANALYSE PESTEL : Guinée

Contexte politique:

Il existe une forte volonté politique en faveur de la conservation et des SFN en Guinée. Par exemple, le gouvernement manifeste un intérêt marqué pour la transition de la réserve forestière de Kounoukan, riche en biodiversité, vers un statut de parc national. Cependant, la Guinée ne dispose pas encore d'une stratégie ou d'une institution dédiée aux SFN ou à des activités similaires. Par exemple, « contrairement au Ghana ou à la Côte d'Ivoire, la Guinée manque d'une Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) entièrement mis à jour et alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité post-2020... la reconnaissance juridique formelle des aires conservées par les communautés, des marchés de services écosystémiques et des crédits biodiversité fait défaut. » (Harmattan, 2025). L'État a tendance à formuler les SFN comme un élément de la gestion environnementale, plutôt que comme un pilier central des stratégies nationales de développement. Les programmes liés aux SFN (tels que ceux impliquant la restauration des terres et des forêts) sont pour la plupart financés par des donateurs, coordonnés au niveau régional et mis en œuvre par des ministères sectoriels. En tant que membre de l'Union du fleuve Mano (UFM), la Guinée participe à la préservation et à la restauration de plusieurs écosystèmes transfrontaliers, tels que le paysage forestier de Wonegizi/Ziama partagé avec le Liberia, et le paysage forestier de Diécké/Nimba partagé avec le Liberia et la Côte d'Ivoire. La Guinée est également membre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains.

Le pays dispose de multiples politiques qui facilitent l'adaptation au climat, ainsi que de grands espoirs parmi les agences gouvernementales quant à la réussite de cette adaptation (Balde, A. G. & Bousquet, H. 2024). Cependant, la connaissance des approches et des principes spécifiques des SFN pourrait être insuffisante. La Commission nationale sur le changement climatique a un rôle pivot à jouer dans la diffusion des informations relatives aux SFN. Au niveau local, les communes, à travers leurs Plans de développement local (PDL), ont recruté des équipes (notamment pour la préparation et le suivi de ces PDL) qui constituent des réseaux utiles.

Contexte économique:

Des financements très importants sont actuellement mis à disposition par les bailleurs de fonds (notamment dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux) pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique. Par exemple, le PNUD finance un projet quinquennal (2023-2028) visant à renforcer la résilience climatique et la capacité d'adaptation des femmes et des jeunes dans les communautés les plus vulnérables de la Guinée forestière. Comme ailleurs, la participation du secteur privé aux activités d'adaptation au changement climatique est très limitée. Les entreprises minières financent certaines activités environnementales dans le cadre de leur responsabilité sociale d'entreprise ou de leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), mais celles-ci sont rarement envisagées comme des solutions fondées sur la nature (SFN). Il n'existe aucune base juridique ou procédurale pour les marchés de crédits de biodiversité, ni pour le paiement des services écosystémiques, dans des instruments juridiques tels que le Code de l'environnement (1999) et le Code forestier (2017) (Harmattan, 2025). Les structures de conservation au niveau local, telles que les comités villageois de gestion des ressources naturelles, ne disposent pas du statut juridique nécessaire pour participer à des mécanismes de financement tels que les crédits de biodiversité (Harmattan, 2025). Toutefois, le gouvernement collabore avec la Banque mondiale et d'autres organisations en vue de mettre en place des systèmes de tarification du carbone (Département Afrique du FMI, 2024).

Contexte social:

Comme dans ces trois pays, la perception des risques et des impacts climatiques tend à varier selon les différentes catégories de la population : des variables telles que le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la taille du ménage, le type de moyens de subsistance et le niveau de revenu influencent ces perceptions (Huggins et Bishwajit, 2025). Par l'intermédiaire des comités villageois de gestion des ressources naturelles, les communautés sont encouragées à participer à la conservation de la biodiversité, et cette initiative est renforcée par les pouvoirs légaux dont disposent les autorités locales en matière de forêts et d'aménagement du territoire (Harmattan, 2025). Les comités forestiers communautaires, composés en moyenne de 80 % de femmes, représentent également des opportunités (UICN, 2023). Dans certaines zones, comme la région d'Allassoyah, les femmes jouent un rôle prépondérant dans les campagnes de sensibilisation visant à encourager la plantation d'arbres, à interdire la déforestation et à réglementer la chasse (CIFOR-ICRAF, 2024). Cependant, les informations clés sur les définitions, les principes, les objectifs et les bénéfices des SFN ne sont pas encore suffisamment diffusées, et le concept n'est donc pas encore compris par les parties prenantes, les acteurs locaux et la population générale (Balde & Bousquet, 2024). On constate un manque de mobilisation des connaissances concernant les réalisations, une participation communautaire limitée aux actions de planification stratégique, ainsi qu'une prise en compte restreinte du genre et de l'inclusion sociale lors de la phase de mise en œuvre. Il est donc nécessaire de garantir une plus grande participation des communautés et des groupes vulnérables à la gouvernance forestière, en mettant l'accent sur les SFN.

Il existe d'importantes disparités de genre dans presque tous les secteurs socio-économiques en Guinée, y compris ceux liés à la terre, aux forêts, à l'eau et à l'environnement (UICN, 2023). La constitution guinéenne, le code foncier, le code civil ainsi que d'autres lois et politiques garantissent le droit des femmes à la propriété foncière ; toutefois, dans les zones rurales, les lois coutumières et les normes socio-culturelles font que, dans la pratique, la terre est possédée et contrôlée par les hommes (Diallo et al., 2021). Selon certaines sources, les femmes possèdent moins de 2 % des terres (Harmattan, 2025) et ne disposent, en pratique, que de droits d'usage sur la terre et d'un pouvoir de décision limité quant à son utilisation. Cela représente un obstacle à la réussite des SFN. Bien que les femmes soient souvent impliquées dans le maraîchage, la collecte de produits récoltés, le petit commerce et le petit élevage, les profits issus de leur travail ont également tendance à être contrôlés par les maris ou les parents de sexe masculin (UICN, 2023). Sans garanties explicites, les femmes risquent de fournir une main-d'œuvre non rémunérée pour la restauration tout en étant privées de droits à long terme sur les arbres ou les revenus générés (par exemple, le bois d'œuvre, les produits forestiers non ligneux, ou les crédits pour la conservation de la biodiversité ou du carbone).

Contexte technologique :

Le concept de SFN n'est généralement pas entièrement compris par le personnel technique des agences étatiques. Plus globalement, les agences gouvernementales disposent de capacités limitées pour mettre en œuvre et suivre les programmes, ou pour assurer un suivi efficace des besoins nationaux et des demandes d'informations des donateurs (Balde & Bousquet, 2024). Des données écologiques, climatiques et socio-économiques fiables pour la planification des SFN ne sont pas systématiquement disponibles. Les universités et les institutions scientifiques ne sont pas pleinement intégrées dans les processus de planification et de conception des programmes, et il existe peu de mécanismes permettant un apprentissage institutionnel systématique à partir des projets réussis. Il s'agit là d'un problème qui touche non seulement les SFN, mais aussi la planification de l'adaptation de manière plus générale, laquelle souffre d'un partage d'informations interministériel limité et de la faiblesse des indicateurs climatiques (Département Afrique du FMI, 2024). La Guinée fait face à de fréquentes inondations, en partie dues au changement climatique, mais elle s'appuie sur des systèmes d'alerte précoce obsolètes.

Contexte juridique:

En Guinée, la plupart des politiques élaborées depuis 2015 intègrent le « triple bénéfice » (avantages environnementaux, sociaux et économiques) comme un principe fondamental. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD), la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et la Politique nationale de l'environnement incluent déjà des éléments clés des SFN, en particulier en termes de biodiversité, d'adaptation au climat et d'inclusion sociale. La Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité comprend des objectifs sensibles au genre. Néanmoins, le cadre juridique présente des faiblesses. Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA-SA, 2013-2017) prévoyait un soutien aux petits exploitants agricoles utilisant des approches respectueuses de l'environnement telles que l'agroforesterie et l'agroécologie, mais il est désormais obsolète. La Politique nationale de développement agricole (2017) privilégie l'utilisation d'intrants agrochimiques plutôt que les SFN, et la Loi d'orientation agricole (2024), qui met pourtant l'accent sur l'agriculture familiale basée sur les connaissances traditionnelles, n'intègre pas systématiquement les SFN.

Certaines politiques sont obsolètes et nécessitent une réforme, à l'image de la politique forestière, qui ne répond plus aux normes internationales et ne prend pas suffisamment en compte les SFN. Le Plan national d'aménagement du territoire (1991) est également dépassé. De nombreux documents tels que le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (2008), le Plan national d'investissement forestier (2019), la Stratégie et Plan d'action national de conservation de la diversité biologique (2021-2030), la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC-2019), la Politique nationale de l'environnement en République de Guinée (2011/2016), la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation et la Compensation des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes (2019) ne font pas explicitement référence aux SFN.

Il existe plusieurs opportunités pour intégrer les Solutions fondées sur la Nature (SFN) dans les politiques publiques sectorielles. Dans le secteur du foncier et de l'aménagement du territoire, le programme Simandou 2040, ainsi que les politiques foncières nationales et agricoles, offrent une fenêtre stratégique pour ancrer les SFN. Dans le secteur du climat et de l'environnement, la Troisième Communication à la CCNUCC, le Cadre sur les déplacements et le Code des aires protégées représentent des occasions concrètes d'institutionnaliser les SFN en promouvant les connaissances bioculturelles et en facilitant l'accès à des financements appropriés. Le secteur minier peut tirer parti de la révision de la Politique minière pour exiger la réhabilitation écologique des sites sur la base des SFN, conformément aux normes des Solutions fondées sur la Nature, renforçant ainsi la durabilité dans un secteur à fort impact. Enfin, dans les secteurs de la foresterie et de la mangrove, la refonte de la politique forestière et la Stratégie nationale de développement durable sont essentielles pour ancrer les SFN au sein des normes de conservation et de restauration de la Guinée.

Principes clés pour des SFN efficaces

L'UICN a élaboré huit critères pour les SFN, qui sont largement acceptés par les experts et guident les décideurs politiques à travers le monde. L'intégration des SFN dans les cadres politiques nationaux en Afrique de l'Ouest permettrait de garantir que la programmation des SFN s'aligne sur ces critères.

1 : Les SFN répondent efficacement aux défis sociétaux.

2 : La conception des SFN tient compte de l'échelle géographique.

3 : Les SFN génèrent un gain net pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes.

4 : Les SFN sont économiquement viables.

5 : Les SFN reposent sur des processus de gouvernance inclusifs, transparents et responsabilisants.

6 : Les SFN équilibrent de manière équitable les compromis entre la réalisation de leur(s) objectif(s) principal(aux) et le maintien de la fourniture de bénéfices multiples.

7 : Les SFN font l'objet d'une gestion adaptative, fondée sur des données probantes.

8 : Les SFN sont durables et intégrées de manière systémique dans un contexte juridique approprié.

Contexte environnemental :

L'expansion agricole, les pratiques de culture non durables (principalement extensives), la production de charbon de bois et l'exploitation forestière commerciale constituent des moteurs importants de la dégradation de l'environnement. Il est nécessaire de créer un inventaire national de la biodiversité et des écosystèmes prioritaires pour les SFN, intégrant des données socio-écologiques, climatiques et économiques, afin de guider la planification et le ciblage territorial des interventions fondées sur la nature. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est bien positionné pour promouvoir et garantir l'intégration des principes des SFN dans l'ensemble des politiques sectorielles. Comme dans d'autres pays, les impacts du changement climatique se font sentir de différentes manières selon les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes plus âgées dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (UICN, 2023). Par exemple, les femmes et les filles, qui sont responsables des besoins domestiques et en particulier de la corvée d'eau, sont particulièrement touchées par la sécheresse, ce qui accroît leur charge de travail (UICN, 2023).



5. Conclusions et recommandations

Les éléments des analyses PESTEL pour les trois pays reflètent la situation observée ailleurs. Bien qu'il existe un intérêt général pour les SFN à travers l'Afrique subsaharienne, on constate souvent un manque de coordination interministérielle et de sensibilisation nécessaires à leur intégration dans les politiques publiques. Il y a généralement un « manque d'incitations ou de politiques nationales de soutien pour envisager les SFN », ce qui entraîne « une préférence politique pour les infrastructures grises... [et] un manque d'adhésion institutionnelle en faveur des SFN » (Collins, 2025). Des discussions plus approfondies sur les SFN et l'échange d'expériences issues de la région et d'ailleurs pourraient permettre aux États d'Afrique de l'Ouest de capitaliser sur les opportunités offertes par les SFN. Par exemple, des études indiquent « plusieurs voies par lesquelles les SFN peuvent impacter les revenus, la génération de recettes et l'emploi. Les revenus proviennent de la vente de biens ou de services écosystémiques, d'économies de coûts, de subventions ou de paiements pour services écosystémiques. Les effets directs sur le travail sont liés aux transitions vers une production alimentaire fondée sur la nature, à la mise en œuvre d'infrastructures vertes et aux investissements dans l'écotourisme » (Chausson et al., 2024). Cependant, il est difficile de vérifier à la fois les intrants (investissements) et les résultats (bénéfices) des projets à grande échelle, car « les SFN recoupent des secteurs traditionnels (par exemple, l'eau, l'agriculture, les infrastructures, la protection de l'environnement), impliquant de nombreux acteurs des secteurs public et privé. Il n'existe pas de classification industrielle standard, et les sources de financement publiques et privées sont diverses, ce qui rend difficile le suivi des investissements et des résultats », ce qui conduit l'analyse à recommander « des systèmes de comptabilité complets qui suivent à la fois les investissements publics et privés dans les SFN » (Chausson et al., 2024).

Au-delà de la sensibilisation et de l'intégration politique, il existe également un défi lié à la « capacité technique limitée pour concevoir, mettre en œuvre et maintenir les projets de SFN », ainsi qu'à « l'insuffisance des données scientifiques pour éclairer la conception efficace des projets et des ressources pour le Suivi, l'Évaluation et l'Apprentissage (SEA) » (Collins et al., 2025). Il est nécessaire de renforcer les capacités au sein des gouvernements et d'impliquer davantage dans la planification des SFN des spécialistes (par exemple, en gouvernance participative, en dynamique de genre, en écologie, en hydrologie, en zoologie, en télédétection, en économie de l'environnement, etc.) issus d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des universités. La formation technique et le renforcement des capacités devraient inclure toutes les étapes du cycle de vie des SFN, depuis la conception du projet et la collecte des données de référence jusqu'au transfert du projet aux parties prenantes locales et à l'évaluation finale de l'impact. Il est important de veiller à ce que les données et l'expertise éclairent chaque objectif du projet de SFN, faute de quoi certains aspects risquent d'être privilégiés au détriment d'autres. De plus, les organisations de la société civile joueront un rôle important dans le renforcement de la demande populaire en faveur de l'action climatique et des SFN. Une participation accrue de la société civile aux discussions de planification du gouvernement renforcerait et pérenniserait la dynamique générée par la sensibilisation et le plaidoyer.

Bien que les SFN puissent générer de nombreux avantages significatifs pour les États et les communautés, des approches sensibles au genre et aux conflits sont vitales pour éviter des résultats négatifs imprévus aux niveaux des ménages, des communautés et entre les communautés. Il est important que les politiques offrent une flexibilité suffisante aux programmes et projets pour développer une approche spécifique au site, en adaptant les stratégies de SFN aux conditions écologiques et socio-économiques uniques de chaque localité. Toutes les parties prenantes doivent s'engager à renforcer l'implication et les pouvoirs de décision des communautés locales. La sensibilité aux conflits comporte également des dimensions juridiques, dues dans certains cas à « la tension entre les activités de SFN et les droits fonciers, avec un accent particulier sur les ramifications pour les groupes locaux et autochtones » (Pereira et al., 2025: 244). Une clarification et une sensibilisation aux lois sur les droits relatifs à la terre, aux arbres et aux autres ressources, y compris les droits des femmes, peuvent être nécessaires.

Dans chaque pays, les progrès pourraient être idéalement portés par un « champion » : un leader ou une équipe clé, capable d'élaborer et de promouvoir des directives nationales claires pour l'intégration des SFN dans les politiques nationales. Ce champion devrait avoir un accès direct aux dirigeants politiques au plus haut niveau, mais devrait également entretenir des liens solides avec des acteurs non étatiques tels que les organisations de la société civile et les grandes, moyennes et petites entreprises. Les champions ne devraient pas (seulement) être des experts en environnement, car il est important que les cadres politiques fassent spécifiquement référence aux SFN, non seulement dans la sphère environnementale (par exemple, les politiques sur les forêts, la gestion des ressources en eau, d'adaptation au changement climatique, l'agriculture, etc.) mais aussi dans les secteurs de la santé, de la finance, de l'administration locale, des transports, de l'énergie et autres.

Fig: 2 Intégration intersectorielle des SFN coordonnée par un « Champion » des SFN



6. Recommandations à l'intention des décideurs

Les SFN devraient être intégrées dans tous les cadres politiques pertinents, y compris les documents de stratégie, les lois, les réglementations et les notes d'orientation. La terminologie, les définitions, les objectifs et d'autres aspects de la politique relative aux SFN pourraient être adaptés des lignes directrices de l'UICN (UICN, 2020). Des recommandations spécifiques pour l'intégration sont présentées ci-dessous en utilisant le cadre PESTEL:

Recommandations à l'intention des décideurs de la Côte d'Ivoire

Recommandations d'ordre Politique:

- Désigner un champion de haut niveau et clarifier les mandats.

Désigner Abidjan Legacy Program (ALP) — ancré à la Présidence — en tant que coordinateur intergouvernemental pour les SFN, avec un mandat explicite pour intégrer les SFN dans les agendas du climat, de la biodiversité, de l'agriculture, des forêts et de la planification. Ajouter une ligne budgétaire dédiée aux SFN ainsi que des cibles mesurables dans son plan pluriannuel.

- Utiliser le cycle du Plan national de développement (PND) pour intégrer les SFN.

Bien que le PND 2026–2030 soit finalisé, les ministères devraient insérer la terminologie et les indicateurs relatifs aux SFN dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (Cadres de dépenses à moyen terme) et les plans de travail sectoriels, et préparer une annexe dédiée aux SFN pour la prochaine révision du PND (cadence quinquennale) afin que les investissements publics majeurs fassent l'objet d'une évaluation rigoureuse sous l'angle « nature-climat ».

- Institutionnaliser la coordination interministérielle.

Créer un Comité national des SFN sous l'égide du Bureau du Premier ministre, doté de points focaux SFN mandatés au sein du Ministère de l'Environnement, des Nouvelles Technologies et de l'Écologie / Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (Environnement), du Ministère des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, du Plan et du Développement, de l'Économie et des Finances, ainsi que du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, qui rendront régulièrement compte à ALP.

- Ancrer la coordination au niveau territorial.

Établir des plateformes régionales de concertation sur les SFN rattachées aux conseils régionaux et aux communes afin de connecter les services déconcentrés, les OSC et les communautés, en s'appuyant sur les enseignements tirés des projets de SFN sous-régionaux qui ont démontré une meilleure appropriation lorsque la coordination est locale.

Recommandations d'ordre économique:

- Prendre en compte la valeur de la nature dans les décisions budgétaires et d'investissement.

Charger le Ministère du Plan et du Développement (en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, des Nouvelles Technologies et de l'Écologie / Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique et le Ministère des Eaux et Forêts) de réaliser des évaluations des services écosystémiques pour les paysages prioritaires, et intégrer les résultats dans la mise en œuvre du Plan national de développement, dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme sectoriels et dans les évaluations de projets, afin d'orienter les capitaux vers des activités bancables.

- Faciliter le financement privé grâce au partage des risques.

Par l'intermédiaire de l'Économie et des Finances, mettre en place des garanties partielles de crédit, des fonds de co-investissement et des instruments de partage des risques (finance mixte) afin de réduire les risques liés aux investissements des PME dans les projets de SFN. ALP et les ministères sectoriels pourraient faciliter les demandes de financement auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN), de la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et de la Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).

- Tirer parti de la demande publique pour dynamiser les marchés.

Permettre la commande publique de services liés aux SFN (par exemple, la restauration des bassins versants, le verdissement urbain) par les communes et les agences, créant ainsi des revenus prévisibles pour les PME et les coopératives engagées dans l'agroforesterie et la restauration des terres.

- S'appuyer sur les fonds nationaux consacrés au climat ou à la biodiversité comme points d'ancrage.

Lorsqu'il existe des enveloppes budgétaires nationales ou régionales consacrées au climat, les utiliser comme fonds de contrepartie afin d'attirer les bailleurs de fonds multilatéraux, les fonds pour le climat et les investisseurs privés.

Recommandations d'ordre social:

- Faire passer le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant du statut de conseiller à celui de co-responsable stratégique

Pour la conception des politiques relatives aux solutions fondées sur la nature et leur suivi. Exiger des analyses ex-ante sur le genre et la jeunesse (ACS+) ainsi qu'un accès équitable à la finance verte dans les programmes de SFN (avec l'inclusion d'indicateurs dans les cadres nationaux de suivi).

- Fournir des ressources aux points focaux chargés des questions de genre au sein des ministères.

Prévoir un budget destiné à renforcer les réseaux de points focaux dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau et des forêts, de l'aménagement du territoire, etc., dotés d'un mandat officiel et rendant compte à Abidjan Legacy Program afin d'assurer la continuité et la responsabilité.

- Institutionnaliser la participation communautaire.

Mettre en place des mécanismes locaux de consultation et de co-conception (assortis d'un retour d'information et d'une validation au niveau local) afin que les associations de femmes et de jeunes puissent participer activement à l'élaboration des interventions en matière de restauration des paysages et d'agroécologie.

- Ajouter des indicateurs relatifs au développement des compétences et à l'inclusion

Tels que les certifications techniques et les rôles de supervision occupés par les femmes et les jeunes, parallèlement aux chiffres sur l'emploi, afin de prouver l'autonomisation et de renforcer la confiance des donateurs

Recommandations d'ordre technologique:

- Mettre en place un système intégré de données sur les SFN.

Développer des bases de données géospatiales interopérables qui fusionnent les indicateurs climatiques, de biodiversité et socio-économiques ; permettre le partage de données entre le Ministère de l'Environnement, des Nouvelles Technologies et de l'Écologie / Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINETE / MINEDDTE), le Ministère des Eaux et Forêts, l'Agriculture, le Ministère du Plan et du Développement et les institutions de recherche (par exemple, les universités nationales, le CIFOR-ICRAF).

- Allier les analyses spécialisées et la science participative

Associer le suivi dirigé par des experts (télédétection, SIG, inventaires de la biodiversité) à des lignes directrices en matière de sciences citoyennes afin d'améliorer la couverture et l'appropriation locale ; former les responsables techniques, les services déconcentrés, les OSC et les élus locaux à la conception de projets, au suivi-évaluation et aux normes.

- Fournir des infrastructures « grises » dans les zones de projets de SFN.

Donner la priorité à l'électricité, à l'eau, aux transports, à la connectivité Internet et mobile, aux informations climatiques et aux systèmes d'alerte précoce dans les zones prioritaires de SFN, afin de réduire les coûts de transaction pour les PME et d'améliorer la mise en œuvre des projets

Recommandations d'ordre juridique:

- Créer une identité juridique formelle pour les SFN.

Promulguer un cadre national pour les SFN (avec des définitions alignées sur les principes de l'UICN), une certification nationale pour les SFN et un registre public des projets de SFN, afin de garantir l'éligibilité, la traçabilité et la confiance des investisseurs.

- Intégrer les SFN dans les lois et stratégies existantes

Actualiser les codes forestiers, les plans d'aménagement, les contrats de reboisement et les partenariats public-privé sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts afin de reconnaître les services écosystémiques ; intégrer les SFN dans le droit de l'environnement et les stratégies agricoles (y compris dans les outils de vulgarisation de l'ANADER).

- Opérationnaliser les droits et communiquer avec les acteurs informels

Garantir la pleine mise en œuvre des droits des femmes et des filles au sein de toutes les agences ; promouvoir un engagement constructif avec les institutions et les moyens de subsistance informels plutôt que leur criminalisation.

- Activer les instruments de marché

Établir des réglementations pour les PSE (Paiements pour services écosystémiques), clarifier la propriété foncière ainsi que les droits d'usage, et mettre en place des systèmes crédibles de suivi et de vérification pour les revendications de crédits carbone et biodiversité ; introduire des mécanismes de certification des PME par rapport aux normes éthiques ou environnementales afin de leur faciliter l'accès aux marchés publics et aux financements.

Recommandations d'ordre environnemental:

- Développer des inventaires nationaux des ressources naturelles et fixer des priorités

Charger le Ministère de l'Environnement, des Nouvelles Technologies et de l'Écologie / Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINETE / MINEDDTE) de diriger l'intégration des politiques et le Ministère des Eaux et Forêts de piloter les opérations pour les inventaires de la biodiversité, la hiérarchisation des écosystèmes et la restauration des paysages, avec l'appui des universités et des centres de recherche. Fournir des financements pluriannuels, des boîtes à outils SIG, et renforcer les capacités en taxonomie et en évaluation des services écosystémiques.

- Reconnaître et préserver les connaissances autochtones et locales

Créer une reconnaissance juridique et des mécanismes de partage des avantages pour les connaissances autochtones ; veiller à ce que la terminologie et les pratiques locales guident la conception et le suivi des SFN.

- S'aligner sur les mécanismes nationaux de lutte contre le changement climatique et de biodiversité, ainsi que sur la finance mondiale

Faire des SFN un outil de mise en œuvre explicite dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN), le Plan National d'Adaptation, la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité et la Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) de la Côte d'Ivoire, et s'appuyer sur cet alignement pour structurer un portefeuille national de SFN attractif pour les investissements du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'Environnement Mondial et de leurs partenaires.

Recommandations à l'intention des décideurs du Ghana

Recommandations d'ordre politique:

- Désigner un champion national et créer un bureau des SFN au sein de la Commission nationale de planification du développement (NDPC).

Désigner la NDPC comme champion intergouvernemental et mettre en place un bureau des SFN officiel pour coordonner l'intégration de cette approche au sein des ministères et assurer un point de responsabilité unique.

- Institutionnaliser la coordination interministérielle pour les SFN

Mettre en place un groupe de travail interministériel sur les SFN convoqué par la NDPC, associant le ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MESTI), l'Agence de protection de l'environnement (EPA), la Commission forestière, le MoFA (ministère de l'Agriculture), la Commission des ressources en eau, le ministère des Gouvernements locaux, le ministère des Finances et le ministère du Genre.

- Tirer parti des opportunités politiques

S'appuyer sur les plans de développement à moyen terme des districts (2026–2029) et sur les capacités déjà renforcées de 13 assemblées de district pour intégrer les SFN ; mettre à profit la révision du cadre politique de développement à long terme (2018–2057) ainsi que la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP) 2024–2030 pour y inscrire explicitement les indicateurs et les opportunités de financement des SFN.

- Échange de connaissances au niveau régional

Participer aux échanges sur les SFN en Afrique de l'Ouest (bases de données partagées, voyages d'études et ateliers régionaux) afin que le Ghana puisse à la fois partager son expérience d'intégration et adopter les approches éprouvées de ses voisins.

Recommandations d'ordre économique:

- Évaluer les écosystèmes pour orienter l'investissement public

La Commission nationale de planification du développement, le Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation et l'Agence de protection de l'environnement devraient piloter l'évaluation des services écosystémiques et l'analyse coûts-avantages pour les paysages prioritaires, et exiger un examen de type « nature-climat » dans les notes d'évaluation de projets soumises par les Autorités locales et les différents secteurs.

- Mobiliser les financements privés et réduire les risques pour les PME

Engager la Ghana Enterprises Agency (GEA) à diffuser des guides commerciaux sur les SFN auprès des PME et à intégrer les SFN dans ses manuels de formation ; créer des garanties de crédit et des lignes de crédit avantageuses pour les PME investissant dans les SFN, et encourager les banques à abaisser leurs taux d'intérêt pour les entreprises qui intègrent des pratiques de SFN.

Le Fonds climatique infranational cible des projets d'infrastructure de taille moyenne (5 à 75 millions USD) qui peinent souvent à attirer des capitaux privés au niveau local. Principalement financé par le Fonds vert pour le climat (FVC) et mis en œuvre en collaboration avec l'UICN, Pegasus Capital Advisors, la Catalytic Finance Foundation et Gold Standard, il s'agit d'une initiative de finance mixte qui facilite l'investissement dans les infrastructures infranationales intelligentes face au climat et les solutions fondées sur la nature (SfN).

Un investissement initial de 150 millions USD de la part du FVC protège les investisseurs contre les risques excessifs, tandis qu'un mécanisme d'assistance technique (géré par l'UICN) finance l'engagement communautaire, les campagnes de sensibilisation aux SfN, le renforcement des capacités des gouvernements locaux et la certification des projets pour en démontrer les impacts. Le Fonds climatique infranational stimule ainsi la demande de projets de SfN tout en assurant leur mise en œuvre.

<https://www.subnational.finance/>

- Soutenir la finance verte

Inviter la Banque du Ghana à intégrer des critères SFN/ESG dans ses directives de supervision et ses orientations en matière de prêt ; demander au ministère des Finances d'opérationnaliser la Taxonomie de la finance verte du Ghana afin de permettre aux prêteurs et aux investisseurs de classer et de prioriser les actifs liés aux SFN.

- Stimuler la demande publique et créer des fonds climatiques infranationaux

Encourager les marchés publics à recourir aux services de SFN et piloter des fonds climatiques de district (avec des mécanismes de cofinancement complémentaires) afin d'attirer le co-investissement privé au niveau local tout en renforçant les capacités institutionnelles.

Recommandations d'ordre social:

- Sensibilisation ciblée et inclusion dès la conception

Utiliser les Plan de Développement à Moyen Terme , les Contributions déterminées au niveau national (CDN), la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité et les plans d'action annuels des districts comme plateformes standards pour exiger l'intégration du genre et de la jeunesse dans les projets de SFN. Créer des outils de communication adaptés aux jeunes, aux groupes marginalisés et aux femmes, et exiger leur représentation dans la gouvernance des SFN.

- Financer et autonomiser les points focaux genre

Fournir un appui budgétisé aux points focaux genre intégrés dans les ministères sectoriels (Forêts, Agriculture, Environnement, Eau, etc.) afin de pérenniser leur engagement et de garantir que l'analyse genre oriente les cycles de programmation des SFN.

- Mettre à profit les institutions communautaires

Formaliser la consultation des CREMA (Zones de de gestion des ressources communautaires) dans les débats politiques et les intégrer dans la mise en œuvre des SFN (co-conception, suivi, partage des avantages), en reconnaissant leur rôle dans la gestion communautaire des ressources naturelles.

- Mesurer la qualité des emplois et des compétences

Ajouter des indicateurs de résultats sur l'acquisition de compétences, les certifications, etc. (particulièrement pour les femmes et les jeunes) afin de compléter les données sur la création d'emplois dans les projets de SFN. Par exemple, le Fonds du Rwanda pour l'environnement et le changement climatique (FONERWA) a intégré des indicateurs robustes, désagrégés par sexe, sur les compétences acquises (techniques ou entrepreneuriales), les heures de formation dispensées, ainsi que sur la certification ou l'accréditation des compétences acquises.

- Opportunités liées aux politiques de la jeunesse

Collaborer avec l'Autorité nationale de la jeunesse (NYA) pour intégrer les SFN dans le cadre de la politique de la jeunesse lors de sa révision à mi-parcours (2027), y compris à travers des programmes de développement des compétences.

Recommandations d'ordre technologique:

- Systèmes de données intégrés et accès partagé

Mandater le Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation et l'Agence de protection de l'environnement (en collaboration avec la Commission nationale de planification du développement) pour héberger des plateformes de données et d'informations géospatiales interopérables sur les SFN, fusionnant les données climatiques, socio-économiques et de biodiversité ; garantir un accès ouvert et sécurisé aux agences sectorielles, aux collectivités locales et aux universités pour la planification et l'évaluation.

- Documenter et protéger les connaissances autochtones et locales

Créer une base de données nationale dédiée aux connaissances écologiques autochtones et locales (approuvée par les chefs coutumiers), destinée à être utilisée par les ministères et partagée avec les universités pour l'élaboration des programmes scolaires et la formation des praticiens.

- Science participative et formation des praticiens

Associer le suivi spécialisé (ex. SIG, télédétection et inventaires de la biodiversité) à des lignes directrices de Science participative ; former les responsables techniques, les élus locaux, les OSC (organisations de la société civile) et les services décentralisés à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des SFN conformément aux normes internationales.

- Fournir des infrastructures grises de soutien

Aligner les investissements dans l'électricité, l'eau, les transports, la connectivité, les informations climatiques et les systèmes d'alerte précoce avec les pôles de SFN prioritaires, afin de réduire les coûts pour les PME et d'améliorer la mise en œuvre des projets.

Recommandations d'ordre juridique:

- Reconnaître les SFN dans la loi et les instruments de planification

Mettre à jour les lois sectorielles, les réglementations et les lignes directrices de planification pour y intégrer les SFN et permettre une coordination interinstitutionnelle (par exemple, au-delà des frontières territoriales des collectivités/districts).

- Opérationnaliser les droits des femmes et des filles dans la mise en œuvre des SFN

Veiller à ce que toutes les agences de l'État appliquent pleinement les cadres de droits existants dans les politiques et activités liées aux SFN, y compris en matière de marchés publics, d'accès à la terre, de formation et de partage des bénéfices.

- Établir une identité juridique et un accès au marché pour les projets de SFN

Créer une reconnaissance juridique formelle pour les projets et institutions de SFN afin de débloquent les mécanismes de PSE (Paiements pour services écosystémiques) et de crédits de biodiversité, et de renforcer l'engagement avec la finance privée.

- Collaborer de manière pragmatique avec les institutions informelles

Promouvoir une interaction constructive entre le droit formel et les institutions coutumières qui gèrent les ressources naturelles, en évitant les approches qui criminalisent les moyens de subsistance informels essentiels à l'adoption des SFN.

- Certifier les PME durables

Mettre en place des processus de certification simplifiés (ex. éthique, biologique, durable) pour les PME afin qu'elles puissent accéder aux marchés publics verts et à la finance verte.

- Alignement de la réglementation financière

Demander au ministère des Finances d'intégrer la Taxonomie de la finance verte du Ghana dans les orientations des finances publiques et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme sectoriels ; inviter la Banque du Ghana à refléter les SFN dans les directives de gestion des risques bancaires et les règles d'éligibilité pour le prêt vert.

Recommandations d'ordre environnemental:

- Rôles de premier plan pour l'inventaire et la hiérarchisation

Confier au Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (responsable politique) et à l'Agence de protection de l'environnement (responsable technique) la coordination des inventaires nationaux de la biodiversité, de la hiérarchisation des écosystèmes et de l'intégration des connaissances locales ; fournir un financement pluriannuel stable et développer des partenariats universitaires pour la taxonomie, l'évaluation économique des écosystèmes et le suivi.

- Intégrer les connaissances dans la planification et l'enseignement

Garantir que la base de données sur les connaissances indigènes et locales soit accessible aux ministères ainsi qu'au monde universitaire, et qu'elle soit utilisée pour orienter la planification et la formation professionnelle en matière de conservation de la biodiversité.

- Mettre à profit les mécanismes mondiaux

Utiliser les Contributions déterminées au niveau national (CDN), le Plan National d'Adaptation et la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP 2024–2030) pour attirer les fonds internationaux dédiés au climat et à la biodiversité (par exemple, le Fonds Verts pour le Climat/FEM) et nouer des partenariats techniques, en liant les propositions de projets à la restauration des paysages forestiers, à la résilience des communautés, à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois inclusifs.



Recommandations à l'intention des décideurs de la Guinée

Recommandations d'ordre politique:

- Désigner un champion national de haut niveau et formaliser la coordination intergouvernementale

Créer un comité interministériel permanent sur le climat et les Solutions fondées sur la Nature placé sous l'autorité de la Présidence, et désigner formellement des points focaux pour les Solutions fondées sur la Nature dans chaque ministère sectoriel (environnement, agriculture/élevage, mines, planification/administration du territoire, genre). Donner à ce comité un mandat d'alignement des politiques, de planification conjointe et de rapportage des performances.

- Définir clairement les chefs de file institutionnels et leurs rôles

Confirmer le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable comme chef de file politique pour le climat, la biodiversité et la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National ; le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage comme chef de file pour l'agriculture intelligente face au climat et l'agroforesterie ; et le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables pour co-diriger les questions de genre et d'inclusion. Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation doit intégrer les Solutions fondées sur la Nature dans les Plans de Développement Local ; le ministère des Mines et de la Géologie doit exiger la restauration écologique dans les industries extractives ; et l'Agence nationale de la météorologie doit fournir les données climatiques et l'appui à la planification.

- Exploiter les opportunités politiques pour intégrer les Solutions fondées sur la Nature

Faire des Solutions fondées sur la Nature un mécanisme transversal explicite dans les cadres actuels et leurs mises à jour : la Contribution Déterminée au niveau National, le Plan National d'Adaptation, la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité, le Plan National de Développement Économique et Social, la Vision 2040, ainsi que la future Stratégie de développement à long terme à faible émission de gaz à effet de serre, en y associant des indicateurs clairs et des lignes budgétaires.

- Institutionnaliser l'échange de connaissances au niveau régional et Sud-Sud

Utiliser des ateliers régionaux, des visites d'échange et des bases de données partagées pour accélérer l'apprentissage et la standardisation, tout en présentant les projets pilotes de la Guinée aux pays voisins (et en s'inspirant des leurs).

Recommandations d'ordre économique:

- Commencer par l'évaluation pour guider l'allocation des financements et des investissements

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que les autorités de planification doivent coordonner l'évaluation des services écosystémiques et les analyses coûts-avantages pour les paysages prioritaires ; ils doivent utiliser ces résultats pour hiérarchiser les investissements dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social et des programmes sectoriels.

- Débloquer la finance mixte et les fonds climatiques

Créer une plateforme nationale d'accès aux financements climatiques chargée de préparer des propositions de projets bancables pour les Solutions fondées sur la Nature et de canaliser les ressources provenant du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Fonds Vert pour le Climat, de la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts et de l'Article 6 (les marchés du carbone). Adopter des systèmes de suivi et des mesures de sauvegarde clairs afin de réduire le risque pour les investisseurs et d'améliorer l'éligibilité des projets.

- Réduire les risques pour les petites et moyennes entreprises et attirer les capitaux privés

Introduire des incitations fiscales et des subventions, des partenariats public-privé et des produits de prêt vert (y compris des garanties partielles) afin d'attirer les petites et moyennes entreprises vers la restauration, l'agroforesterie, la protection des bassins versants et les chaînes de valeur favorables à la nature ; intégrer les petites et moyennes entreprises dans les stratégies climatiques nationales pour qu'elles puissent bénéficier d'instruments financiers préférentiels.

- Utiliser les marchés publics pour créer de la demande

Encourager les municipalités et les agences publiques à acheter des services liés aux Solutions fondées sur la Nature (par exemple, la végétalisation urbaine, la lutte contre l'érosion, la restauration des mangroves), créant ainsi des revenus prévisibles pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les coopératives locales

Recommandations d'ordre social:

- Intégrer systématiquement le genre et l'inclusion dans l'ensemble des instruments de SFN (Solutions fondées sur la Nature).

Exiger une approche sensible au genre dans les Plans de développement locaux (PDL) et les programmes sectoriels, impliquant la participation active des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, de la conception à la mise en œuvre ; allouer des ressources aux points focaux pour le genre et renforcer le MPFEPEV (Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et des Personnes Vulnérables) en tant que partenaire stratégique, et non plus seulement comme acteur consultatif.

- Collaborer avec les institutions locales et coutumières.

Mettre en place des cadres de concertation locale multi-acteurs, reconnaître officiellement les organisations communautaires et co-concevoir les projets avec les communautés ; décentraliser la gestion des ressources naturelles et soutenir la foresterie communautaire ainsi que les initiatives locales de restauration.

- Mesurer l'autonomisation et l'inclusion

Ajouter des indicateurs relatifs à l'acquisition de compétences, aux certifications, etc., afin de démontrer comment les SFN (Solutions fondées sur la Nature) renforcent les capacités locales et génèrent des revenus.

- Sensibiliser à plusieurs niveaux

Mener des actions de sensibilisation et de formation aux SFN (Solutions fondées sur la Nature) à l'intention des décideurs politiques, des communautés et en particulier des jeunes et des groupes marginalisés — en associant la communication à des mécanismes concrets de participation et de partage des bénéfices.

Recommandations d'ordre technologique:

- Créer un système intégré d'information environnementale.

Établir une plateforme nationale de données interopérables (SIG, télédétection, indicateurs socio-économiques) gérée par le MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) en collaboration avec l'Agence nationale de la météorologie, les universités et les autorités locales ; créer des protocoles d'open data ainsi que des normes nationales de suivi et de reporting.

- Mettre à l'échelle la science participative parallèlement au Suivi, évaluation et apprentissage mené par des experts.

Associer le suivi spécialisé à des directives de science participative afin d'améliorer la couverture et l'appropriation ; former les gestionnaires techniques, les responsables locaux, les OSC et les services décentralisés à la conception, à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et évaluation des SFN conformément aux normes internationales.

- Aligner les infrastructures de soutien avec les pôles de SFN.

Co-localiser les investissements dans l'électricité, l'eau, les transports, la connectivité, l'information climatique et les systèmes d'alerte précoce au sein des zones géographiques prioritaires pour les SFN (Solutions fondées sur la Nature) afin de réduire les coûts de déploiement et d'améliorer la participation du secteur privé.

Recommandations d'ordre juridique:

- Créer un cadre juridique national pour les SFN.

Définir ce qui est considéré comme une SFN en Guinée, établir des normes ainsi qu'un registre national des SFN, et harmoniser les lois sectorielles (environnement, foresterie, agriculture, mines, aménagement du territoire) pour permettre une coordination intersectorielle.

- Activer les mécanismes de marché.

Développer des réglementations pour les Paiements pour services écosystémiques, clarifier les droits fonciers et d'usage pour les communautés, et mettre en place des systèmes de suivi robustes afin que les projets puissent accéder aux marchés du carbone (Articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris) et aux crédits de biodiversité, avec un partage des bénéfices sensible au genre.

- Institutionnaliser un engagement constructif avec les acteurs informels.

Reconnaître les institutions informelles et communautaires essentielles aux moyens de subsistance ruraux et à la gestion des écosystèmes, et nouer des partenariats avec elles, en évitant les approches de répression strictes qui criminalisent les pratiques. À la place, les activités informelles pourraient être orientées vers des filières formelles de SFN.

- Faciliter la certification des PME favorables à la nature.

Créer une certification simplifiée pour les produits éthiques, biologiques et/ou durables afin que les PME puissent être éligibles aux marchés publics et à la finance verte.

Recommandations d'ordre environnemental:

- Créer des inventaires, des priorités et des plans aux échelles nationale et territoriale.

Confier au MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) la coordination des inventaires nationaux de la biodiversité, la hiérarchisation des écosystèmes et l'intégration des connaissances autochtones et locales ; doter en ressources les universités et les autorités locales ; financer un suivi pluriannuel et déployer un cadre national de suivi et de vérification.

- Intégrer les connaissances autochtones et locales dans la conception.

En collaboration avec des experts juridiques, des chefs coutumiers, l'UNESCO et d'autres partenaires, concevoir et maintenir une base de données nationale partagée des connaissances écologiques traditionnelles afin de guider la planification et les programmes scolaires ; garantir des droits de propriété intellectuelle clairs, des protocoles d'accès respectueux et un partage équitable des bénéfices.

- Mobiliser les accords et les financements mondiaux.

S'appuyer sur l'alignement avec les Contributions déterminées au niveau national (CDN), le Plan National d'Adaptation, la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité, le Plan national de développement économique et social, la Vision 2040 et la Stratégie de développement à long terme à faible émission de gaz à effet de serre pour attirer des financements du Fonds Vert pour le Climat / Fonds pour l'Environnement Mondial), de la REDD+ et de la coopération au titre de l'Article 6, en mettant l'accent sur les synergies entre atténuation et adaptation, ainsi que sur les emplois verts inclusifs.



Références

1000 Landscapes for 1 Billion People (2026) 1000 Landscapes for 1 Billion People. <https://landscapes.global/who-we-are/>

Addoah et al (2025) Is the Implementation of Cocoa Companies' Forest Policies on Track to Effectively and Equitably Address Deforestation in West Africa? *Sustainable Development*, 2025; 33:5197–5213

African Development Bank (AfDB). (2021). Climate Change and Green Growth Strategic Framework—Operationalising Africa's Voice: Action Plan 2021–2025. African Development Bank Group.

Jerry Owusu Afriyie, Michael Asare Opare, Pavla Hejzmanová (2022) Knowledge and perceptions of rural and urban communities towards small protected areas: Insights from Ghana. *Ecosphere* Volume13, Issue11 e4257

Ahmed, A., and A. Gasparatos. 2020. Reconfiguration of land politics in community resource management areas in Ghana: Insights from the Avu Lagoon CREMA. *Land Use Policy* 97:104786. doi:10.1016/j.landusepol.2020.104786.

Awolorinke, Augustine Chiga and Asibey, Michael Osei and Takyi, Stephen Appiah and Ofori, Alesia Dedaa (2025) Everyday Governance of NbS: How Local Knowledge, Customary Authorities and State Agencies Co-produce Riparian Restoration in the Densu River Basin. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=5906311> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.5906311>

Asare, P., Atun, F., & Pfeffer, K. (2023). Nature-Based Solutions (NBS) in spatial planning for urban flood mitigation: The perspective of flood management experts in Accra. *Land Use Policy*, 133, 107007.

BALDE, A. G. & BOUSQUET, H. (2024) Projet : Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités d'adaptation et de planification climatique en Guinée : Guide Méthodologique. UNDP/ République de Guinée – ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Boafo, Y. A., Lah, G. S., & Manteaw, B. O. (2025). Wetlands as nature-based solutions to climate-induced coastal hazards: Institutional perspectives from the Keta Lagoon Complex, Ghana. *Wetlands Ecology and Management*, 33(4), Article 60. <https://doi.org/10.1007/s11273-025-10073-0> 1

Boateng, E. A., Asibey, M. O., Cobbinah, P. B., Adutwum, I. O., & Blija, D. K. (2023). Enabling nature-based solutions: Innovating urban climate resilience. *Journal of Environmental Management*, 332, 117433.

Botchway, T. P. (2021). Implementing effective environmental policies for sustainable development: Insight into the implementation of the CBD in Ghana. *Cogent Social Sciences*, 7(1)

Bottaro, M. (2021). Women's participation in wood-based value chains in voluntary partnership agreement countries – MALEBI: Women at the forefront of sustainable charcoal production in Côte d'Ivoire – The experience of the FAO-EU FLEGT Programme. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7203en>

Chausson, Alexandre & Smith, Alison & Reger, Ryne & O'Callaghan, Brian & Mori-Clement, Yadira & Zapata, Florencia & Seddon, Nathalie. (2024). Harnessing nature-based solutions for economic recovery: A systematic review. *PLOS Climate*. 3. 10.1371/journal.pclm.0000281.

CIFOR-ICRAF (2024) Mapping women's endogenous practices on climate change, adaptation and biodiversity.

Collins, N., B. van Zanten, I. Onah, L. Marsters, L. Jungman, R. Hunter, N. von Turkovich, J. Anderson, G. Vidad, T. Gartner, B. Jongman. (2025). Growing Resilience: Unlocking the Potential of Nature-Based Solutions for Climate Resilience in Sub-Saharan Africa. World Bank.

Dieng, N.S. & Karsenty, A. (2023) Power through trees. State territorialization by means of privatization and 'agrobizforestry' in Côte d'Ivoire, *World Development Sustainability*, Vol. 3, 100074

Duguma LA, Nzyoka J, Obwocha E, Minang P, Wainaina P and Muthee K (2022) The forgotten half? Women in the forest management and development discourse in Africa: A review. *Front. For. Glob. Change* 5:948618. doi: 10.3389/ffgc.2022.948618

Dupar, M., Henriette, E., & Hubbard, E. (2023). Nature-based green infrastructure: A review of African experience and potential. ODI. <https://odi.org/en/publications/nature-based-green-infrastructure-african-experience/>

Elias, M. et al. (2025). Enhancing gender equality in agroforestry systems. In: Sachs, E., Castellanos, P. (eds) *Women and smallholder farming: Addressing global inequities in agriculture*. Burleigh Dodds Series in Agricultural Science, vol 163. Burleigh Dodds Science Publishing, Cambridge, UK. <https://doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.19103/AS.2024.0148.31>

Enu, K. B., Zingraff-Hamed, A., Bofo, Y. A., Rahman, M. A., & Pauleit, S. (2024). Citizens' acceptability and preferred nature-based solutions for mitigating hydro-meteorological risks in Ghana. *Journal of Environmental Management*, 352, Article 120089. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2024.120089>

Gbode, I.E., Babalola, T.E., Diro, G.T. et al. (2023). Assessment of ERA5 and ERA-Interim in Reproducing Mean and Extreme Climates over West Africa. *Adv. Atmos. Sci.* 40, 570–586

GIZ. (2021). Toward Gender-Responsive Ecosystem-Based Adaptation: Why It's Needed and How to Get There. Bonn, Germany: GIZ. <https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2021/07/Toward-gender-responsive-EbA.pdf>.

Global Forest Watch (2026) Tree cover loss in Guinea <https://www.globalforestwatch.org/map/country/GIN/?mainMap=eyJzaG93QW5hbHlzaXMiOnRydWV9&map=eyJjZW50ZXliOnsibGF0IjoxNi4xNTc3MzAxOTM3Mjg2NDYslmxuZyl6LTUuNzUzOTA2MjUwMDAwMzQ5fSwiem9vbSI6MywiY2FuQm91bmQiOmZhbHNIfQ%3D%3D&mapPrompts=eyJvcGVuljp0cnVILCjZdGVwc0tleSI6InN1YnNjcmlhZVRvQXJlYSJ9>

Gnangoh, J. Z., Kouamé, C., Minang, P., & Atangana, A. R. (2023). Sustainable rebuilding of forest cover in deforested agricultural landscapes in Côte d'Ivoire: Reconciling farmers' objectives with governance. *Research Square*.

Grajales, J., & Toukpo, O. (2025). Making green cocoa: Deforestation, the legacy of war, and agrarian capitalism in Côte d'Ivoire. *Journal of Agrarian Change*, 25(1). <https://doi.org/10.1111/joac.12609>

Gupta, S., Kotyal, K., Beleri, P. S., Langangmeilu, G., & Malathi, G. (2019). Advancing nature-based solutions for climate adaptation and ecosystem restoration. *Environmental Reports: An International Journal*, 1(2), 8–12. <https://doi.org/10.51470/ER.2019.1.2.08>

Harmattan, (2025) Development of Biodiversity benefits Financing Methodologies and Pilot Strategies for Implementation in Ghana, Guinea, and Côte D'Ivoire. WUSC/CECI

Howland, F.; Sanchez, A.; Ritter, T.; Amahnui, G.A.; Mockshell, J.; Castro Nunez, A. (2025) Enabling environment drivers for zero deforestation and climate mitigation and adaptation in the cocoa value chains - The case of Côte d'Ivoire. CGIAR Climate Action Science Program Huggins, C. and Bishwajit, G. (2025). Enabling Conditions for Nature-based Solutions for Climate Adaptation in the Guinean Forests of West Africa: Evidence From Côte d'Ivoire, Ghana, and Guinea. *The Journal of Environment & Development* 2025, Vol. 0(0) 1–27

International Monetary Fund. African Dept. (2024). Natural Disasters And Climate Policies in Guinea. IMF Staff Country Reports, 2024(131), Article A002, A002. Retrieved Feb 20, 2026, from <https://doi.org/10.5089/9798400275173.002.A002>

IUCN (2025) Mainstreaming Nature-based Solutions into National Policies and Strategies in Ghana. Policy Brief, March 2025.

International Union for Conservation of Nature (IUCN); WUSC; Centre d'Étude et de Coopération Internationale (CECI); République de Guinée. (2025). Niveau d'intégration des solutions fondées sur la nature dans les instruments de politiques publiques sectorielles en Guinée. Policy brief, May 2025.

International Union for Conservation of Nature (IUCN), Center for International Forestry Research and World Agroforestry (CIFOR-ICRAF), Global Affairs Canada, & West African Economic and Monetary Union (WAEMU) Commission. (2025). Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest : Note d'orientation (policy brief) sur l'intégration des solutions fondées sur la nature (SFN) dans les politiques et stratégies sectorielles nationales en Côte d'Ivoire. Policy Brief, May 2025.

IUCN, ICRAF, CECI, WUSC (2023) Nature-based climate adaptation in the Guinean forests of West Africa- Côte d'Ivoire, Ghana, and Guinea: Climate Change Vulnerability Assessment of Communities, Ecosystems and Biodiversity in Côte d'Ivoire, Ghana, and Guinea. Project Report.

IUCN (International Union for Conservation of Nature). (2020). Global Standard for Nature-Based Solutions. A User-Friendly Framework for the Verification, Design and Scaling Up of NbS. First Edition. Gland, Switzerland: IUCN.

Kandel, M., Genevieve Agaba, Rahinatu S. Alare, Thomas Addoah and Kate Schreckenberger (2021) Ecological Restoration, March 2021, 39 (1-2) 64-76; DOI: <https://doi.org/10.3368/er.39.1-2.64>

Patricia Kristjanson, Tamara Bah, Anne Kuriakose, Meerim Shakirova, Gerardo Segura, Katharina Siegmann, Margaux Granat (2019) Taking Action on Gender Gaps in Forest Landscapes. Profor Working Paper

Löhr, K., Aruqaj, B., Baumert, D., Bonatti, M., Brüntrup, M., Bunn, C., Castro-Nunez, A., Chavez-Miguel, G., Del Rio, M. L., Hachmann, S., Morales Muñoz, H. C., Ollendorf, F., Rodriguez, T., Rudloff, B., Schorling, J., Schuffenhauer, A., Schulte, I., Sieber, S., Tadesse, S., ... Weinhardt, M. (2021). Social Cohesion as the Missing Link between Natural Resource Management and Peacebuilding: Lessons from Cocoa Production in Côte d'Ivoire and Colombia. *Sustainability*, 13(23), 13002. <https://doi.org/10.3390/su132313002>

Luiselli, L., Dendi, D., Eniang, E. A., Fakae, B. B., Akani, G. C., & Fa, J. E. (2019). State of knowledge of research in the Guinean forests of West Africa region. *Acta Oecologica*, 94, 3-11. <https://doi.org/10.1016/j.actao.2019.03.001>

Kalischek, N., Lang, N., Renier, C., Daudt, R. C., Addoah, T., Thompson, W., Blaser-Hart, W. J., Garrett, R., Schindler, K., & Wegner, J. D. (2023). Cocoa plantations are associated with deforestation in Côte d'Ivoire and Ghana. *Nature Food*, 4(5), 384-393. <https://doi.org/10.1038/s43016-023-00751-8>

Kouassi, J.L., Diby, L., Konan, D. et al. Drivers of cocoa agroforestry adoption by smallholder farmers around the Tai National Park in southwestern Côte d'Ivoire. *Sci Rep* 13, 14309

Kouassi, J.-L., Gyau, A., Diby, L., Bene, Y., & Kouamé, C. (2021). Assessing Land Use and Land Cover Change and Farmers' Perceptions of Deforestation and Land Degradation in South-West Côte d'Ivoire, West Africa. *Land*, 10(4), 429. <https://doi.org/10.3390/land10040429>

Koutika, L.-S., Sonwa, D. J., & Sridhar, V. (2022). Nature-based solutions in the Congo Basin. In P. A. Minang, M. van Noordwijk, & C. A. Palm (Eds.), *Nature-based solutions for climate-smart landscapes* (pp. 241–256). World Agroforestry (ICRAF).

MINEDD. (2018). Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) de la République de la Côte d'Ivoire et Réseau Mondial de PNA/Institut International du Développement Durable (IISD)

Pereira, E. G., Denny, D. M. T., Affonso, T., Mouette, D., & Fossa, A. (2025). Developing nature-based solutions to climate change: Legal challenges and emerging solutions. *Journal of Sustainable Development Law and Policy*, 16(3), 225–251

Pettinotti, Laetitia; Quevedo, Adriana (2023) : Mapping finance sources for nature-based solutions in Africa, ODI Report, Overseas Development Institute (ODI), London

Pienaaah, C.K.A., Moses Mosonsieyiri Kansanga, Godwin Arku, Isaac Luginaah (2025), Community-led nature-based solutions for enhancing climate change preparedness and resilience in semi-arid environments, *World Development Sustainability*, Vol 7, 100237,

Scolobig, A., Martin, J. G. C., Linnerooth-Bayer, J., Balsiger, J., Baruffa, C., Andrea, A., Buckle, E., Calliari, E., Goltara, A., Jurik, J., Mink, F., Pucci, L., Valdelfener, M., Sudmeier-Rieux, K., Wicander, S., Bethe, J., & Staccione, A. (2020). Policy innovation for Nature-based Solutions in the Disaster Risk Reduction sector: Synthesis of the first Nature-based Solutions Policy Business Forum workshop. IIASA/Université de Genève. <https://pure.iiasa.ac.at/id/eprint/16516/>

Seddon, N., Daniels, E., Davis, R., Chausson, A., Harris, R., Hou-Jones, X., Huq, S., Kapos, V., Mace, G. M., & Rizvi, A. R. (2020). Global recognition of the importance of nature-based solutions to the impacts of climate change. *Global Sustainability*, 3, e15. <https://doi.org/10.1017/sus.2020.8>

Seddon, N., Smith, A., Smith, P., Key, I., Chausson, A., Girardin, C., House, J., Srivastava, S., & Turner, B. (2021). Getting the message right on nature-based solutions to climate change. *Global Change Biology*, 27(8), 1518–1546. <https://doi.org/10.1111/gcb.15513>

Soliku, O. (2021). Gendered Impacts of Conservation on Rural Communities in Northern Ghana: Implications for Collaborative Natural Resources Management. *Society & Natural Resources*, 34(6), 805–821. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1080/08941920.2021.1895389>

Tedeschini, F. R., Tuerk, A., Blaettner, D., Klinkenbergh, O., Brangan, E., Romanovska, L., Chen, W., Chakravorty, D., Furuseh, I. S., & McQuaid, S. (2024). Markets, financing and incentives for NbS. Invest4Nature Deliverable 3.3. Invest4Nature. Horizon Europe Grant No. 101061083

Tham-Agyekum, E. K., Ntem, S., Sarbah, E., Anno-Baah, K., Asiedu, P., Bakang, J.-E. A., & Jones, E. O. (2023). Resilience against climate variability: The application of nature based solutions by cocoa farmers in Ghana. *Environmental and Sustainability Indicators*, 20, 100310. <https://doi.org/10.1016/j.indic.2023.100310>

UNCDF. (2023). Boosting Green Employment and Enterprise Opportunities in Ghana (GrEEEn) – Project Report, Year 3. <https://www.uncdf.org/article/8339/green-project-progress-report---year-3>

United Nations Environment Programme (UNEP)(2022) Adaptation gap report 2022. Nairobi, Kenya
van Raalte, D., & Ranger, N. (2023). Chapter 2.1 - Policy, finance, and capacity-building innovations for scaling nature-based solutions. In Financing Nature-Based Solutions for Adaptation at Scale (pp. 7–8). Environmental Change Institute, University of Oxford & Global Center on Adaptation.

https://www.eci.ox.ac.uk/sites/default/files/2023-12/Financing_NbS_for_Adaptation-GCAOxford2023-finalv2.pdf[1](https://www.eci.ox.ac.uk/sites/default/files/2023-12/Financing_NbS_for_Adaptation-GCAOxford2023-finalv2.pdf).

Wadhawan, S., Laloë, F. K., Karangwa, C., Bajpai, A., & Padhi, A. T. (2024). Catalysing investments for nature-based solutions in the Global South: Recommendations for the G20. Council on Energy, Environment and Water. <https://www.ceew.in/publications/catalysing-investments-nature-based-solutions-global-south-recommendations-g20>

G. Walters, M. Baruah, M. Karambiri, P. Osei-Wusu Adjei, C. Samb, E. Barrow, (2021) The power of choice: How institutional selection influences restoration success in Africa. Land Use Policy, Vol. 104, 104090World Bank (2022) What You Need to Know About Nature-Based Solutions to Climate Change. May 19, 2022. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2022/05/19/what-you-need-to-know-about-nature-based-solutions-to-climate-change>

Zhai et al, (2023). Evaluation of policies and actions for nature-based solutions in nationally determined contributions. Land Use Policy 131 (2023) 106710

Le projet d'adaptation climatique fondée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest est implementé par l'EUMC et le CECI, et financé par Affaires mondiales Canada.



En partenariat avec
Canada